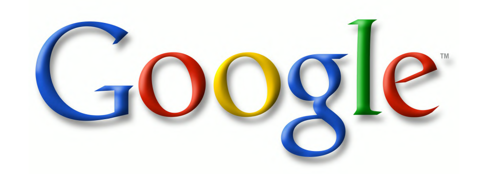




Chap. 4.

De L'Infinitif.

1. En prenant l'article et la caractéristique du sujet singulier, l'infinitif s'emploie quelquefois comme un véritable substantif. Dans la langue moderne il a encore la même valeur, mais ce qui répugne à la syntaxe de nos jours, c'est de faire suivre l'infinitif, pris substantivement, d'un régime. Cet usage se trouve dans la langue d'oïl aussi bien que dans les auteurs du XIVe siècle. En voici quelques exemples chez Froissart:

„nous vous prions et consillons que vous y voelliés painne mettre *au pourcacier son acord,* pour nostre pais et honneur.“ I 143. 25.

„sour *le devaler de le montagne.*“ I 63. 22.

„il avoit estet presens *au dit signeur de Mauni mettre en terre*“ III 86. 30.

„cilz Aymeris dist que, parmi vingt mil escus qu'il devoit avoir *au livrer le chastiel* de Calais dont il estoit chastelains, il le renderoit.“ IV 71. 19.

„messires Oudars se destourna contre le cop et ne falli pas *au chevalier consiever.*“ V 49. 12.

„Si entendirent au *sauver leurs prisonniers*“ IV 108. 5.

„il avoit parlé si avant dou siège tenir.“ IV 5. 1.

„si cousteroit trop des vostres *au conquerre*“ II 67. 28.

„Si oy le cri et le hahay et se trest celle part, *au ferir des esperons,* et encontra le chevalier et toute se compagnie qui s'en repairoit vers le cité.“ II 94. 22.

„Quant li rois David et si consilleur veirent bien que *li demorers* là endroit ne leur pooit porter pourfit ne honneur, il se partirent de là et entrèrent ens ou pays de l'evesquiet de Durem.“ II 123. 5.

2. Lorsque l'infinitif est employé comme complément, il s'ajoute au verbe précédent ou directement ou à l'aide des prépositions *de, à.* A côté de certains verbes de mode qui encore aujourd'hui exigent l'infinitif sans préposition, Froissart joint également l'infinitif pur aux verbes *cuider, soloir* et *faire plaisant.*


600085331Q



185

RECHERCHES
SUR L'USAGE SYNTAXIQUE
DE FROISSART

PAR

JULIUS RIESE,
DOCTEUR EN PHILOSOPHIE.

HALLE.
MAX NIEMEYER.
1880.

Etude syntaxique sur la langue de Froissart.

Introduction.

Jean Froissart, célèbre chroniqueur du XIV[e] siècle, nous présente dans ses Chroniques un tableau complet de ce siècle. A cette époque le système féodal, après être parvenu au comble de sa gloire dans les siècles précédents, commençait déjà à se décomposer et les institutions modernes n'avaient pas encore réussi à se fixer. La société, ainsi qu'il appartient à ces temps d'arrêt dans la marche de la civilisation, est livrée en proie à un plein désordre, à une profonde décadence. Or, il est certain que le délabrement des moeurs est toujours accompagné de la décadence de la langue. Cette observation s'applique particulièrement à la langue de Froissart; celle-ci est l'image fidèle de la société qui la parle, comme cette société, elle est pleine de dissolution et d'irrégularités, parce que d'un côté elle observe strictement les règles de l'ancien français, de l'autre elle s'en écarte pour se soumettre aux règles de nos jours. Lorsque Froissart écrivit ses Chroniques, l'idiome de l'Ile de France n'avait pas encore tout à fait évincé ou absorbé les autres dialectes dont l'influence s'exerçait plus ou moins jusqu'au XVI[e] siècle. On voit ainsi se produire un état passager et incertain qui, se démêlant successivement, finit par prendre le caractère rigoureux de l'usage actuel. Cette nature double qui est propre au langage de l'illustre chroniqueur, lui im-

joue, pour ainsi dire, le rôle d'intermédiaire entre l'ancien français et le français moderne et amène dans cette langue de transition une variété de style et une diversité de structure bien intéressantes et dignes d'être notées.

C'est pourquoi il importe de déterminer, quels sont les traits distinctifs qui caractérisent la langue syntaxique de Froissart, et de faire connaître, sous quels rapports elle est d'accord tantôt avec le vieux français, tantôt avec la langue définitive. Nous avons pris comme type de notre étude le premier livre des Chroniques, parce que celui-ci, écrit en dialecte picard-wallon, offre un vaste domaine d'observations.

L'oeuvre entière des Chroniques se compose de quatre livres, dont le premier, renfermant le récit des événements de 1325 à 1378, captive, au point de vue historique et littéraire, notre intérêt spécial. Les cinquante manuscrits qui en existent, attestent l'importance de ce livre et confirment la popularité qui déjà du vivant de l'auteur s'attache à cette partie de son oeuvre brillante. Froissart a mis lui-même tous ses soins à la composition du premier livre des Chroniques et, à plusieurs reprises, il l'a remanié et refondu, de sorte que nous pouvons reconnaître trois rédactions distinctes. M. Siméon Luce a donné une édition des Chroniques, dans l'introduction de laquelle il a classé, par une méthode judicieuse, les nombreux manuscrits, en attribuant à la première rédaction ordinaire quarante manuscrits qui lui semblent provenir d'une même source.

Il y a un autre groupe, contenant six exemplaires, que S. Luce appelle la première rédaction révisée. Le texte de cette classe de Mss. est fort ancien et offre, pour l'époque de 1345 à 1372 du moins, un récit plus complet que la première rédaction ordinaire. C'est donc avec grande

raison que S. Luce a choisi un manuscrit de ce groupe, le manuscrit de la Bibliothèque impériale coté 6477 à 6479, comme le texte définitif de son édition critique[1], préparée sous les auspices De La Société De L'Histoire De France.

La deuxième rédaction est représentée par le manuscrit d'Amiens et celui de Valenciennes. Le premier nous est parvenu d'une manière complète et s'étend de 1325 à 1377, le dernier finit déjà en 1340.

L'unique manuscrit de la Bibliothèque du Vatican constitue la troisième rédaction. Le récit est terminé par la mort de Philippe de Valois en 1350.

La Syntaxe de Froissart.

La déclinaison de l'ancien français n'employait que deux cas, le nominatif pour le sujet et l'accusatif pour le régime. La lettre *s* était la caractéristique du sujet au singulier et du régime au pluriel et se trouvait, suivant l'étymologie, dans tous les noms, provenant des déclinaisons parisyllabiques du latin. (murs = s. s. et r. pl., mur = r. s. et s. pl.). A côté de cette règle de la désinence régnait un autre principe, c'est l'accent tonique. Celui-ci exerce une influence puissante dans la déclinaison imparisyllabique, en produisant, par son déplacement, une seconde forme, calquée sur l'accusatif latin (s. s. pastre, r. s. *pasteúr* (pastorem), s. pl. et r. pl. pasteurs. Voy. Brachet. Gram. hist. de la langue française 13e éd. p. 148).

Au XIIIe siècle la règle fondamentale de l's se modifie complétement, en s'appliquant aussi aux noms de la 3e dé-

---

[1] Chroniques de J. Froissart, publiées pour la société de l'histoire de France par Siméon Luce. Paris 1869. Les six premiers volumes ont paru. Tous les renvois qui se trouvent dans notre étude, se réfèrent à cette édition.

clinaison (frères = frater, raisons = ratio). Dautre part, certains noms de la 2e déclinaison forment le régime sing. sur le modèle de la 3e. Perron, le cas-régime de Pierre, s'est formé sur l'accusatif latin: Petronem; Charlon sur Carlonem. Voy. Joinville éd. Wailly § 79.

Cependant au XIVe siècle on adopta le cas-régime comme type et la capitale distinction des deux cas fut abandonnée. C'est l'une des spécialités du dialecte picard-wallon, qu'il a conservé cet archaïsme plus longtemps que les dialectes des autres provinces. Il en résulta pour la langue de Froissart une licence complète de construction, tandis que la grammaire d'aujourd'hui prescrit un arrangement de mots presque constant.

Première Partie.

Syntaxe Générale.[1]

I. De La Construction.

Chap. 1.

De La Construction Du Sujet Et Du Prédicat.

Les deux termes essentiels, dont la proposition principale se compose, sont le sujet et le prédicat. En français la relation logique des idées veut, que le sujet, comme étant le point de départ de la pensée, précède le prédicat. C'est là un fait bien établi qui se trouve constaté dans les ouvrages du XII[e] siècle aussi bien que dans ceux du XIV[e], en particulier dans Froissart. Toutefois celui-ci jouissait, à cet égard, d'une grande liberté et l'on y peut trouver des exemples fort nombreux, où l'inversion du sujet est non seulement permise, mais même trés-commune.

1. En général, le sujet ne se place aprés le verbe que lorsque la phrase commence par un autre terme. Mais dans les Chroniques on trouve parfois le verbe en tête de la proposition principale, sans qu'un autre membre de la phrase influe sur la disposition de mots. Ce phénoméne curieux a surtout lieu, quand l'auteur, à la manière des poétes épiques, veut donner plus de rapidité au discours dialogué.

„*Cuident* donc cil François avoir reconquis, et à si peu fait, le chastiel et le ville de Calais!‘ IV 76. 19.

„*Respondi* li sires de Mauni: ‚Je le ferai volentiers‘.“ IV 57. 29.

---

[1] Quant au cadre de cette étude, j'ai en général suivi l'ouvrage lumineux de B. Schmitz, intitulé: „Grammaire française“. 3[e] édition. Berlin 1876.

„*Dist* li contes: ‚Vous dittes voir, et si sera bien briefment'.“ I 197. 11.

„.. si qu'il fisent deus hos: *s'en demora* (= s'arrêta) li uns devant Hembon et li aultres en ala assegier chastiel d'Auroy qui estoit assés priés de là.“ II 147. 10.

2. Lorsque dans une phrase de subordination la proposition principale est précédée d'une ou de plusieurs propositions accessoires, Froissart peut déplacer le sujet et le prédicat de la principale. Le cas ordinaire est, que la proposition accessoire est introduite par une conjonction et la principale par les adverbes *si* ou *adonc*. Cette construction assez fréquente dans le vieux français, n'est point conforme au génie du français moderne; mais elle est d'accord avec la construction correspondante de la langue allemande.

„Et encores, plus avant se li Englès ewissent le rivière passet, *si* n'avoit point de place entre le rivière et le montagne, là où il peuissent avoir rengier leurs batailles.“ I 63. 27.

„Et comment que elle ewist grant doel au coer, *si* ne fist elle mies comme femme desconfortée, mès comme homs fiers et hardis, en reconfortant vaillamment tous ses amis et (tous) ses saudoiiers.“ II 115. 2.

„Et quant li signeur, li baron, li chevalier et li escuier s'approcièrent, et qu'il peurent des lances et des espées venir ensamble, *adonc* y eut dure bataille et crueuse, et trop bien s'i portèrent et esprouvèrent li un et li aultre.“ III 9. 2.

„Quant li François, qui se tenoient dedens Paris, veirent le deslogement dou roy d'Engleterre, *si* se cueillièrent aucun jone signeur et bon chevalier.“ V 232. 16.

. . . „Et ainsi qu'aloie
Regardant cele grant merveille,
Dont m'esmerveillay...“ (Voyez les Poësies de Froissart publiées par A. Scheler III 42. 1420).

3. Les conjonctions copulatives *„et, or“*, quand ils se trouvent au commencement de la phrase amènent l'inversion du sujet. Froissart en fait usage très-fréquemment.

„Et fist li dus là amener et achariier six grans engiens

de Cambray et de Douay, et les fist drecier et asseoir fortement devant le forterèce." II 24. 22.

„Et estoit envoiiés en France li dis cardinaulz pour trettier unes trièwes entre le roy de France et le roy d'Engleterre." IV 123. 2.

„Et portoit li uns son bacinet en sa main, li aultres en unes besaces;" V 113. 13.

„Or avisèrent li François une aultre manière d'assaut, et fist on un jour armer tous chiaus de l'host." III 125. 16.

„Or ne vous ay je pas dit les joies et les reviaus qui furent ossi en Engleterre, quant les certainnes nouvelles y vinrent de le besongne de Poitiers et de le prise dou roy de France, et de l'avenue ensi comme elle y estoit avenue." V 70. 11.

4. Après quelques-uns des adverbes conjonctionnels le sujet suit le prédicat. La forme du verbe peut être passive, réfléchie ou neutre. Froissart use aussi, mais bien plus largement, de cette licence, en étendant la facilité d'inversion à tous les adverbes conjonctionnels et à tous les verbes, soit neutres, soit actifs. Les exemples suivants rendront cette règle plus sensible.

„*Si* se conjoïrent et festiièrent grandement li princes et ilz et madame la princesse et tout li compagnon qui se cognissoient." VI 81. 22.

„*Si* passèrent li dis contes de Tankarville et li mareschaus le mer, et arrivèrent à Boulongne, et esploitièrent tant qu'il vinrent à Paris." V 179. 29.

„*Ensi* tint li dus Henris de Lancastre le siège devant Rennes un moult lonc temps, et le fist par pluiseurs fois assallir, mès peu y conquist." V 86. 27.

„*Ossi* fuissent il très volentiers." II 17. 5.

„*Encores* n'estoit point le second jour fais li engiens qui devoit traire les pillos hors." II 64. 13.

„*Dont* eurent conseil là entre yaus moult grant et disoient li signeur que, tout consideret, il n'estoient mies gens assés pour assegier une si grande ville que Valenchiènes est." II 18. 15.

„*Donc* retourna li rois de France tous courouciés, et s'en vint ce joedi jesir à Abbeville.“ III 163. 27.

„*Lors* commencièrent li arcier l'un à l'autre traire, mès li trais des Escos ne dura point grant fuison.“ IV 23. 7.

„*Là* se recueillièrent et rassamblèrent tout li Escot.“ IV 19. 30.

„*Adonc* retray li dis coens arrière et deffia le chevalier et chiaus dou chastiel et de le ville.“ II 91. 8.

„*Puis* corna li dis messires Guillaumes Douglas un cor, et jettèrent il et si treize compagnon les cotes deschirées tantost jus, et reversèrent les aultres sas plains de charbon au travers de le porte, par quoi on ne le peuist clore.“ II 52. 30.

„*Depuis* fisent messires Brokars et ses gens plus de damagez et de villains fais ens ou pays de Campagne que onques li Englès ne li Navarois euissent fait.“ V 185. 17.

„. . . si les combaterons, s'il plaist à Dieu et à saint Jorge, *car* voirement m'ont il fais tant de contraires que j'en voel prendre le vengance, se g'i puis avenir.“ II 35. 7.

„*Mais* fu li contes de [Lille] pris en son pavillon et moult durement navrés, . . .“ III 70. 7.

„*Jà* ne s'en fust nulz escapés, se la nuis ne fust si tost venue.“ III 71. 10.

„*Jà* sommes nous ceens tout hetiet et assés bien pourveu de toutes coses;“ V 221. 27.

5. Lorsque la proposition commence par un complément adverbial, c'est-à-dire par un substantif accompagné d'une préposition, on y trouve ordinairement la position inverse du sujet.

„Assés tost apriès se revenue en France, et le departie des hos dessus dittes, fu pris li sires de Cliçon et soupeçonnés de trahison.“ III 35. 6.

„Par devant le ville de Montsegur sist li contes Derbi quinze jours.“ III 76. 25.

„En ce temps trespassa la mère dou roy d'Engleterre,

madame Ysabiel de France, fille jadis au biau roy Phelippe de France." VI 81. 5.

„Environ le Candeler l'an de grasce mil trois cens soissante et deux, descendi li rois Pierres de Cipre en Avignon, de laquèle venue la cours fu moult resjoïe." VI 82. 21.

„Sour tous les aultres le faisoit bien et en avoit le los et le huée li gentilz chevaliers, messires Gautiers de Mauni." II 153. 11.

6. Il y avait une inversion, dont Froissart faisait également usage: c'était lorsque dans un verbe passif ou composé le sujet fut intercalé entre l'auxiliaire et le participe passé. Alors le sujet peut être accompagné d'un déterminatif.

„Et *fu* li pennons messire Eustasse, qui estoit li estandars et li ralloiance des Englès, *conquis* et tous desclrés, et li dis chevaliers de tous lés et de tous costés envays et assallis et durement navrés." V 172. 19.

„Si *avoit* li dis messires Godemars, en venant à le Blanke Take, *rassemblé* grant fuison des gens dou pays, tant qu'il estoient bien douze mil, uns c'autres, qui tantos se rengièrent sus le pas de le rivière, pour garder et deffendre le passage." III 161. 9.

„Si *fu* la guerre de la contesse de Montfort grandement *embellie*." IV 43. 24.

„Si *seront* vos gens *lassé* et travillié et sans arroy." III 173. 9.

„Et jà *avoit* li rois d'Engleterre *assegiet* le forte ville de Calais." III 193. 8.

„Toutes fois, *fu* li pons *conquis* par force, mès il cousta grandement de leurs gens plus qu'il ne vaulsist." III 126. 16.

„Là *fu* la banière à monsigneur Charle de Blois *conquise* et jettée par terre, et cils ochis qui le portoit." VI 168. 8.

7. Une espèce particulière d'inversion consiste à placer le participe passé avant le verbe auxiliaire. Ce déplacement est très-commun dans le vieux français, mais ne sub-

siste plus dans la langue moderne. Chez Froissart il y en a beaucoup d'exemples:

„*Acordé* fu entre yaus, à le parfin, que li marchis de Jullers iroit parler à l'Empereur;" I 144. 17.

„Mais li François parardirent et coururent tout le pays d'Ostrevant, che qui *demoret* y estoit, et li Haynuier tout le pays de Cambresis." II 29. 29.

„Lors commencièrent à aler cil qui s'en ensonnioient au dessus dou pilotis, et emprisent à ouvrer, si com *commandé* leur fu." II 64. 19.

„Ensi fut fait que *consilliet* fu." II 95. 10.

„Donc respondirent il tout à une vois, voire cil qui *oy* l'avoient:" III 101. 20.

„Et se il l'euissent sceu, c'estoient cil qui *deffendu et gardé* l'en euissent; mès estoient de le mort de lui durement couroucié et desolé." III 104. 13.

„Et fu adonc tout deffait quanques *fait* avoient;" III 122. 5.

Chap. 2.

En prose, les règles fondamentales sont celles-ci: les déterminatifs, dépendant d'un seûl mot de la phrase, ne peuvent pas s'en détacher, et le terme en dépendance suit toujours celui qu'il détermine. Froissart tantôt respecte, tantôt néglige ces règles qui dans la langue actuelle, sont de rigueur.

„Et y *pierdi* à ces hustins et puigneis li dis messires Guillaumes, qui estoit hardis et durs chevaliers mervilleusement, un *oel*, par ses hardies emprises." I 113. 12.

„Ensi se tint des signeurs de France un grant temps li sièges devant Angouloime." III 116. 9.

„car il y avoit des bons chevaliers et escuiers, qui grant desir avoient *de* leurs corps, pour leur honneur, *avancier*." III 127. 24.

„Et ne s'en partoit nulz sans grant pourfit, car li rois et la royne d'Engleterre, *d'onneur et de larghèce* estoient *si plain* et si affectuel que tout il donnoient, et par

celle virtu conquisent il le grasce et le renommée de toute honneur.“ IV 37. 20.

„A ce fait pour estre, en fu priiés de ses cousins les enfans de Navare li contes Guillaumes de Namur, qui pour ce temps se tenoit à Paris;“ IV 130. 11.

De La Construction Des Dépendances Du Verbe.

1. Lorsque deux verbes accouplés sont accompagnés d'un pronom personnel, Froissart fait précéder le premier verbe de ce pronom, quoique celui-ci serve de régime à l'infinitif. L'usage actuel, au contraire, exige que l'on rapproche le pronom de l'infinitif, dont il est le régime.

„Et *les* jurèrent li rois d'Engleterre et li dus de Normendie à non enfraindre.“ III 34. 11.

„Quant il furent tout passet, et que li rois et ses gens ne *se* savoient à qui combatre, il sonnèrent leurs trompètes de retrette;“ IV 97. 11.

„Alons, alons vers yaus; il *les* nous fault combatre, à quel meschief que ce soit.“ V 168. 16.

„Quant messires Loeis d'Espagne les sceut venus, il *les* ala tantost veir.“ II 172. 28.

„Li hos qui fu toute effraée *se* commença à estourmir.“ II 175. 18.

„Et là se recueilla toute li hos, mès il ne *le* peurent gaegnier;“ VI 4. 8.

La place du pronom avant le verbe simple est invariable, quand même l'infinitif précède ce verbe, comme le prouvent les exemples suivants:

Avoech tout ce, ossi avoit fait morir et exilliet pluiseurs haus barons dou royaume de Castille, et estoit si crueulz et si plains d'erreur et de austerité que tout si homme le cremoient et ressongnoient et le haoient, se moustrer *li* osaissent.“ VI 186. 6.

„car adonc il estoit, et faire *le* devoit, avoecques l'evesque de Liège.“ II 59. 1.

„Mais je vous dirai, se croire *me* volés, comment vous le porés avoir.“ II 97. 6.

„Et si le assegièrent tout au tour, si avant comme assegier *le* peurent.“ II 170. 15.

2. Si le verbe a deux compléments, exprimés par des pronoms personnels, le pronom direct se place toujours avant le pronom indirect.

„Or va, dist li rois, et fai la besogne ensi com je t'ay dit; et le jour que tu deveras deliver le chastiel, si *le* me segnefie.“ IV 72. 30.

„Messire Jehan, messire Jehan, nous savons partie de l'intention nostre signeur le roy d'Engleterre, car il *le* nous a dit.“ IV 54. 27.

„Vous me priiés si acertes que je ne *le* vous ose escondire; et comment que je le face envis, tenés, je *les* vous donne: si en faites vostre plaisir. La bonne dame dist: Monsigneur, très grans mercis.“ IV 62. 22.

„Car, se il le seuissent, il euissent eu l'avantage sur nous. Et, Dieu merci, nous l'avons eu sur yaus; si *les* nous aiderés à garder et à conduire jusques à Bordiaus.“ III 72. 28.

„Les ordenances et manières des assaus, comment et de quoi, je *les* vous voel declarer et plainnement deviser.“ III 121. 6.

3. Quand les pronoms personnels adverbiaux *en* et *y* se rencontrent avant le verbe, leur ordre est différent de celui d'aujourd'hui. Nous trouvons toujours *en y* au lieu de *y en*.

„Sire, respondi li Arceprestres, encores n'*en y* cuide jou mies mains.“ VI 66. 19.

„Et grant fuison *en y* eut à Saint Rikier, qui est une bonne ville fremée.“ III 171. 12.

„Si *en y* eut mors sus les camps, que par haies que par buissons, ensi qu'il fuioient, plus de sept mil; et se il fesist cler, il n'en fust jà piès escapés.“ III 189. 1.

„En nom Dieu, sire, ce respondi messires Pepins de Were, Lombart sont malicieuses gens: il regarde vos florins se il *en y* a nul faulz, et espoir ossi il y sont tout.“ IV 77. 10.

4. Les adverbes *en*, *y*, accompagnant l'infinitif, se placent presque régulièrement après celui-ci.

„Et le rafreschi et rempara de tout ce qu'il besongnoit, ensi que pour avoir *y* son retour et faire *ent* son garde corps." III 80. 8.

„Je me sui longement tenus à parler dou roy David d'Escoce, mais jusques à maintenant je n'ai eu nulle cause de parler *ent*;" IV 17. 18.

„Li dus en respondi qu'il n'estoit mies encores bien consilliés de combatre ne de mettre *y* journée, et dist encores ensi que li contes de Haynau estoit trop hastieus." II 30. 18.

5. Du temps de Froissart, comme aujourd'hui, les adverbes n'ont pas de place déterminée; ils se placent, pour l'ordinaire, après le verbe. Cependant il arrive parfois que, contrairement à l'usage moderne, ils précèdent le verbe même de la forme simple.

„Et cil de Hembon s'efforcièrent ossi d'yaus *très bien* deffendre." II 143. 29.

„Et ossi *moult vassaument* s'i maintinrent tout si compagnon, et s'i combatirent très bien." II 153. 13.

„Si fu pris et fianciés prisons, et doi escuier de Gascongne avoecques lui, qui trop *vaillamment* et *bien* se combatirent et qui moult à envis se rendirent;" V 218. 14.

„Li princes considera les parolles dou chevalier, et que *honnourablement* et *raisonnablement* avoit parlé;" V 67. 30.

„Li sires de Mauni qui *sagement* estoit enlangagiés, commença à parler, car li rois *souverainnement* le volt oïr, et dist: Mon signeur, nous venons de Calais et avons trouvé le chapitainne, monsigneur Jehan de Viane, qui *longement* a parlé à nous." IV. 56. 4.

6. Les adverbes de modalité *bien, moult, tant, trop* ont une tendance déclarée à se placer en tête de la proposition. Alors nous les voyons souvent séparés du mot qu'ils ont la fonction de déterminer.

„*Bien* est voirs qu'il avoit estet en Engleterre où li rois

et li baron dou pays l'avoient grandement honnouré et festiiet;" II 23. 19.

„*Bien* veoient entre yaus li Normant, par les banières, que li rois d'Engleterre y estoit personelment;" II 36. 5.

„*Bien* avoient li saudoiier, qui estoient dedens, entendu que li contes de Haynau les venroit veoir, mès il s'estoient si glorefiiet en leur orguel qu'il n'en faisoient nul conte." II 65. 29.

„*Moult* y fist, ce jour, messires Eustasses d'Aubrecicourt, merveilles d'armes, et y fu très bons chevaliers;" V 172. 7.

„Chilz entendi grandement et bellement à le ville deffendre et garder, et *moult* avoient li homme de le ville en li grant fiance." III 76. 22.

„*Moult* acquisent li connetables de France et li jones contes de Saint Pol grant grasce parmi le pays de Pikardie, dou secours que il avoient fait à chiaus d'Amiens." V 131. 9.

„*Tant* li moustrèrent de raisons qu'il s'i acorda et pria au prelat dessus dit qu'il y volsist aler." III 6. 4.

„Je ne sçai à dire à le verité: ‚cil se maintinrent le mieulz, et cil le fisent le mieulz‘, ne n'en oy onques nul prisier plus avant de l'aultre; mais *tant* se combatirent longement que tout perdirent force et alainne et pooir entirement." IV 113. 20.

„Ensi eut et conquist li dis rois le bonne ville de Kem et en fu sires; mès *trop* li cousta aussi, au voir dire, de ses gens." III 145. 12.

„Vous devés savoir que la desconfiture et la perte pour les François fu moult grande et moult horrible, et que *trop* y demorèrent sus les camps de nobles et vaillans. hommes, dus, contes, barons et chevaliers, par lesquelz li royaumes de France fu *moult* depuis afoiblis d'onneur, de poissance et de conseil." III 186. 1.

7. Les adverbes *durement* et *malement* aiment à se placer après l'adjectif qu'ils servent à mettre en évidence.

„Et approcièrent ces bailles, qui estoient fortes *durement*, cescuns son glave en son poing." I 167. 24.

„Si commença li assaus grans et fors *durement*;“ I 200. 12.
„Et jà estoit tart, et tuit estoient travilliet *durement*.“ II 165. 18.
„Si le donna li dus et toute le chastelerie à un escuier de Biausse, appert homme d'armes *malement*, qui s'appeloit le Borgne de Milli.“ III 119. 19.

8. L'adverbe de quantité *assez*, joint à un nom, n'a pas de place fixe, on le rencontre soit après soit avant le nom et, dans le dernier cas, il est suivi ou non du génitif partitif *de*.

„ains vous presterai or et argent *assés*.“ II 106. 27.
„Là descendirent messires Gallehaus et se route pour yaus rafreschir, car ens ou fort avoit pain et char et vin *assés*;“ V 204. 28.
„Et dist li rois d'Engleterre à son cousin le conte Derbi qu'il presist *assés* or et argent,“ III 43. 3.
„car il avoit *assés* amenés gens de son pays pour achiever sa besongne.“ V 197. 9.

9. Dans l'arrangement des adverbes de négation, Froissart n'est pas toujours d'accord avec l'usage actuel. Très-souvent il met le complément négatif avant l'adverbe *ne*.

„*Pas ne* cuidoient li Englès que li François fuissent si grant fuison qu'il estoient;“ V 166. 19.
„Si se hastoient pour prendre le pont, et *pas ne* savoient de le grosse embusce qui estoit au pont,“ II 74. 1.
„Si eurent conseil que petit à petit il se retrairoient, et *point* en forterèce qui fust en Normendie ne en Constentin *ne* s'encloroient.“ IV 189. 2.
„Et là eut grant assaut et fort, mès *riens n*'i conquisent li Englés.“ V 223. 26.
„Au son de le cloche vinrent il tout, hommes et femmes, car moult desiroient à oïr nouvelles, ensi que gens si astrains de famine que *plus n*'en pooient porter.“ IV. 58. 2.
„. . il jurèrent que *jamais* de là *ne* partiroient si aroient conquis le chastiel et ceulz qui dedens estoient.“ V 214. 4.

„. . ce sont gens en Normendie qui *onques ne* furent armé.“ III 131. 18.

„il demanda au senescal de Bourdiaus quel part il se trairoit, car *mies ne* voloit sejourner.“ III 54. 11.

„mès *noient n'*i fisent, car il fu bien gardés et bien deffendus.“ II 12. 17.

10. Lorsque le régime direct est exprimé par un substantif, il précède assez souvent le verbe. Cette liberté de construction, qui était permise au vieux français, répugne à l'allure logique de la langue moderne et ne subsiste que dans un petit nombre de tournures et dans quelques proverbes (Voyez Schmitz, Gram. fr. 3e édit. p. 137).

„Qui *merci* prie, *merci* doit avoir.“ III 52. 24.

„Si vinrent là li Englès, et se misent à piet et en bon convenant, pour *le pont* et *le passage* calengier et *les François* assallir.“ III 155. 26.

„Si entrèrent dedans, et tuèrent tous chiaus qui *les naves* gardoient.“ II 160. 29.

„Li contes, qui *nul mal* n'i pensoit, respondi: ‚Monsigneur, volentiers.‘“ IV 124. 16.

„Adonc dist li rois Jehans: ‚Ha! ha! mauvais trahitres, vous avés bien *mort* desservie;‘“ IV 124. 23.

11. Pour mettre en relief le complément direct du verbe, notre auteur se sert quelquefois d'une construction qui consiste à le placer en tête de la phrase et à rejeter le sujet après le verbe. La langue du moyen âge nous en présente déjà des exemples.

„Certes, dame, respondi li rois, *plus grant cose feroi je* pour l'amour de vous.“ IV 156. 13.

„*ce biel service* li fist il.“ III 181. 11.

„*aultre response* ou *auques pareille* n'en raportèrent cil qui y furent envoiiet.“ V 211. 1.

„*Tout che savons nous* bien, sire, disent li escuier.“ V 206. 30.

„Ceste courtoisie fist messires li Chanonnes de Robersart au signeur de Pinon, dont il li sceut grant gret, et ce fu bien raisons.“ V 141. 19.

12. L'ordre dans lequel les compléments indirects se

présentent ordinairement, est parfois interverti de cette manière qu'ils prennent la première place de la proposition. Du reste, cette transposition se trouve aussi dans la langue d'aujourd'hui, mais plus rarement.

„*De ce raport* eut li rois englès plus grant despit que devant;“ III 6. 12.

„*De ces rescripsions* se contenta li rois de France assés bien.“ I 157. 30.

„*De le ville* de Crai sur Oise estoit souverains et chapitainne uns appers chevaliers navarois durement, qui s'appelloit messires Fourdrigais.“ V 121. 16.

„*De le mort* de lui fu encoupés li sires de Mauni, et demora en le hayne et mautalent dou dis evesque de Cambray et de son linage.“ III 85. 31.

„*De cel encontre* fu la nef dou dit roy si estonnée que elle fu crokie, et faisoit aigue tant que li chevalier dou roy s'en perçurent;“ IV 93. 16.

„*De ces nouvelles* furent il tout resjoy;“ IV 106. 28.

„*A ce conseil* s'enclinoit assés li princes“ VI 230. 19.

„*A ceste ordenance* s'acorda li rois, et se retrest vers Saint Omer et toutes ses gens ossi.“ IV 147. 32.

„*A ces parolles* entendi li rois englès volentiers, et dist que ses gens avoient bien esploitiet.“ I 134. 23.

„*A ce conseil* se tinrent tout cil qui là furent, chevalier, clerch et bourgois.“ II 90. 6.

„Et *à celle court* devoit cescuns des compagnons raconter toutes les aventures, sus son sierement, qui avenues li estoient en l'an, ossi bien les honteuses comme les honnourables.“ IV 127. 12.

„Mès *à le mestre tour* dou dongon ne pooient il nul mal faire.“ III 87. 27.

13. Les locutions adverbiales *de ce, pour ce, sur ce* aiment aussi à être au commencement de la phrase. En voici quelques exemples:

„*De ce* ne falli il point, car il li fist secretement ou chastiel dou Louvre oster la teste.“ IV 125. 9.

„*De ce* ne fu li princes noient affraés et dist: ‚Diex y ait part!‘“ V 18. 18.

„Contes de Montfort, *de ce* vous sai je bon gré.“ II 103. 29.

„*Pour ce* et en celle intention, il retint ce jone roy d'Escoce et la royne sa femme dalés lui,“ I 147. 10.

„*Pour ce* fu la royne tout reconfortée, quant elle vei son mari et ses enfans IV 97. 29.

„*De ce* se merancolia li dis messires Jehans de Haynau telement qu'il renonça as fiés, as couvenences et as seelés qu'il avoit au roy d'Engleterre.“ III 107. 27.

„*Sur ce* eurent conseil li Espagnol et avis qui n'en fisent mies trop grant compte.“ IV 88. 15.

„Et *sur ce* li chevalier et li escuier françois, qui là estoient, se pooient partir et traire quel part qu'il voloient.“ III 57. 30.

14. Lorsque le complément d'un verbe se présente sous la forme d'un pronom personnel avec une préposition, on le trouve ordinairement après le verbe. Cependant il est fréquent, de le rencontrer avant le verbe, construction restée en usage dans la langue d'aujourd'hui. (Voyez Schmitz, Gr. fr. p. 140, d.)

„mais il manda cel Aymeri qu'il venist *à lui* parler à Londres.“ IV 71. 24.

„Quant li rois Edowars et li aultre signeur *à lui* alloiiet se furent parti del parlement, si com vous avés oy, li rois se retraist à Louvaing,“ I 148. 9.

„Si fist moult grant feste et honneur à monsigneur Amauri de Cliçon, quant il fu *à lui* venus, car il estoit moult gentilz homs;“ II 140. 6.

„Et ossi fisent tout cil qui *avoecques lui* acompagniet estoient;“ III 179. 18.

Chap. 3.

De La Construction Des Dépendances Du Nom.

L'adjectif peut se mettre indifféremment ou avant ou après le nom; mais comme il est impossible de donner des règles applicables à tous les cas, nous n'en fournirons que quelques-unes.

1. La place ordinaire des adjectifs, exprimant une couleur, est après le nom. Au XIVe siecle cet usage n'était pas encore commun et très-fréquemment on rencontre ces adjectifs avant le substantif qu'ils qualifient.

„une abbeye de *blans* monnes.“ I 43. 15.

d'encoste une *blanche* abbeye, qui estoit toute arse, que on clamoit dou temps le roy Artus le *Blance* Lande.“ I 63. 3.

„li rois d'Engleterre monta sus un petit palefroi *blanch*, un *blanc* baston en sa main, adestrés de ses deux mareschaus;“ III 170. 10.

„une prevosté de *noirs* monnes“ I 195. 4.

„Si estoit li rois de France, ensi que il chevauçoit parmi Londres, montés sus un *blanc* coursier, et li princes de Galles sus une petite *noire* haghenée dalés lui.“ V 83. 11.

2. Pour leur donner plus de force, Froissart place quelquefois les adjectifs *nul* et *plusieurs* après le nom qu'ils déterminent.

„C'estoit se intention que le dit roy d'Escoce son prisonnier il ne renderoit à homme *nul* ne à femme.“ IV 26. 5.

„nous n'entenderons à aultre cose *nulle*“ VI 230. 1.

„ne tinrent ordenance ne conroy *nul*“ II 78. 8.

„Ensi ne mengièrent toute le nuit li cheval, ne le jour devant, de avainne *nulle* ne de fourage.“ I 58. 12.

„il n'avoient esperance *nulle* de retourner en leur pays.“ I 48. 10.

„Et trouverés encores des destrois, des passages, des assaus et des rencontres *pluiseurs*.“ III 146. 9.

„Si y eut offres et parcçons *pluiseurs* et de divers pourpos mises avant.“ V 26. 23.

„fours pour cuire et aultres coses *pluiseurs* necessaires.“ V 200. 6.

3. Dans les expressions suivantes l'adjectif possessif peut être intercalé entre l'adjectif et le nom:

„Et me metterai volentiers en pur *ma* chemise, à nu

chief et à nus piés, le hart ou col, en le merci dou roy d'Engleterre.“ IV 58. 29.

„en pur *leur* braies et leurs chemises“ IV 59. 16.

„en purs les chiés et tous deschaus“ IV 57. 13.

„empurs *leurs* cotes“ V 101. 11.

„Lors se parti d'illuec empur le chief.“ (Voyez les Poësies de Froissart I 352. 154.)

4. Lorsque plusieurs qualités se rencontrent auprès du nom, le premier adjectif précède souvent le nom, et les autres y sont liés au moyen du conjonction *et.*

„Et se trouvèrent tout sus les camps et vinrent en le ville de Haspre, qui lors une bonne ville *et grosse et bien foucie,* mais poient n'estoit fremée.“ 1 194. 25.

„Là eut dure escarmuce *et forte* et grant assaut et felenés.“ I 201. 3.

„Et y ot là grosses parolles *et villainnes.*“ V. 151. 24.

„Et mist son prisonnier en bonnes gardes *et segures.*“ IV 26. 22.

„Et fisent faire li François biaus fossés et *grans* entour lor host.“ IV. 32. 10.

„Là eut, je vous di, dure bataille, *et grosse et bien combatue.*“ VI 163. 18.

„Li sires de Biaugeu tenoit un glave roit *et fort* à un lonch fer bien aceret.“ II 63. 19.

5. Citerons encore quelques passages où les adjectifs et les participes qui servent à marquer une qualité ou un état se joignent au nom d'une manière différente de celle qu'exige la syntaxe de la langue moderne:

„Louvion en Tierasse, une *bonne grosse plate* ville.“ I 172. 16.

„*grandes hautes* forés.“ I 113. 7.

„ce *biau plain* pays.“ II 20. 18.

„vous estes li plus *doubtés et honnourés* princes des Chrestiens.“ II 133. 12.

„Ensi *travilliés* hommes et chevaus les couvint là le nuit gesir.“ I 58. 6.

„li *desirés* jours fu venus.“ I 58. 26.

„Ouvrés, ouvrés, chastellain, c'est li *infortunés* rois de France." III 185. 9.

„à le *droite* main." I 156. 2.

II. De L'Accord.

1. Contrairement à l'usage actuel, le verbe s'accorde avec le véritable sujet et non avec le sujet d'attente.

„il n'*estoient* mies tant de gens que pour le assegier de tous costés." IV 14. 12.

„il *se partent* de le ville de Calais six des plus notables bourgois." IV 57. 12.

„Bien est verités que de si grant gent d'armes et de si noble chevalerie et de tel fuison que li rois de France avoit là, il *issirent* trop peu de grans fais d'armes." III 178. 26.

„Or avint que il *estoient* demoret en Paris grant fuison de saudoiiers englès et navarois." V 110. 28.

„Il n'en *peurent* chil qui envoiiet y furent aultre cose avoir." IV 126. 18.

„Or vous di qu'il *estoient* demoret aucun compagnon françois derrière." II 18. 1.

„Il y *sont* Tristrams et Yseus, . . ." (Froiss. Poësies I 30. 981).

2. Quand un nom collectif qui marque une réunion d'individus semblables est suivi d'un nom pluriel au génitif, Froissart fait accorder le verbe avec le complément et non avec le collectif.

„A ce conseil se tinrent li plus grant partie des signeurs qui là *estoient*." II 31. 18.

„Et loga trestous li hos sus les camps sans passer le rivière, car il ne peuissent." II 56. 12.

„Car grant fuison de signeurs de France et de chevaliers *revenoient* de jour en jour dou roy d'Espagne, qui guerrioit adonc au roy de Grenate et as Sarrasins." II 170. 28.

„Et tantos incontinent qu'il furent entré en Mantes, ensi com vous oés recorder, une route de Bretons *se par-*

tirent et ferirent chevaus des esperons et ne cessèrent si vinrent à Meulent une liewe par de delà et entrèrent en le ville assés soubtievement.“ VI 104. 10.

„Et ossi toute li fleur des gens messire Eustasse d'Aubrecicourt *estoient* dalés lui.“ V 169. 15.

„une puignie de gens qu'il *estoient,* environ mil combatans parmi les arciers, uns c'autres, en avoient desconfi dix mil et plus.“ III 72. 4.

„grant plenté des gens dou pays *estoient* recueilliet.“ III 157. 9.

„Or avint que li consaus dou roy Jehan l'*enortèrent* à ce que, pour avoir ayde sus ses guerres, il mesist aucune gabelle sus le sel où il trouveroit grant reprise pour paiier ses soudoiiers.“ IV 174. 26.

3. En ce qui concerne l'accord du prédicat avec plusieurs sujets, la règle générale est, que le verbe se met au pluriel. Cependant il n'est pas rare que, si plusieurs termes composent le sujet, le prédicat qui précède s'accorde, pour l'ordinaire, avec le premier substantif.

„Si *se departi* de Nantes li dis messires Charles et toutes ses gens.“ IV 40. 21.

„Ensi *fu pris* messires Charles de Blois des gens le roy d'Engleterre et la comtesse de Montfort, et toute la fleur de son pays avoecques lui.“ IV 43. 20.

„Là *se loga li dis rois* et li princes et toute li hos, et s'i rafreschirent un jour.“ III 191. 23.

„Lors *entra li rois* dedens et toute se route, qui n'estoit mies trop grande.“ III 185. 14.

„Ossi *fist li contes d'Auçoirre,* qui estoit moult vaillans chevaliers, et li contes de Saint Pol, et tant d'autres que merveilles seroit à recorder.“ III 184. 22.

„Si *s'esploita* tant *li dis rois* et toutes ses hos qu'il vint à Buironfosse, et là s'arresta, et commanda à toutes gens logier et à arrester.“ I 173. 14.

4. Quant à l'accord de l'adjectif avec son substantif, il faut faire mention d'un usage particulier de la finale *s*, dont Froissart se sert pour désigner suivant l'ancien français, non-seulement le cas-régime féminin au pluriel, mais aussi

celui du singulier, ce qui répugne à la grammaire de la langue d'oïl. Cette dérogation à la syntaxe moderne a surtout lieu dans les adjectifs en *ant*.

„cil Escot tenoient haces dures et bien *trençans*, et en donnoient trop biaus horions.“ IV 23. 19.

„et y estoit et usoit de toutes coses *touchans* as armes, comme rois.“ IV 70. 25.

„il avoit toutes coses *appartenans* à lui.“ IV 183. 6.

„c'estoit merveilles et grans deduis au regarder les armes *luisans*, leurs banières *vantelans*,“ V 195. 2.

„il vinrent au Mont Saint Eloy, une bonne abbeye et riche, *seans* à deux petites liewes de le cité d'Arras.“ V 192. 28.

„En che chastiel, n'avoit adonc nulle garde *souffisans*“ I 156. 13.

„Dou mandement la *vaillans* dame, qui s'estendi jusques à le ville de Londres et oultre, s'esmurent grant fuison de bonnes gens d'armes et arciers qui estoient ens ou pays.“ IV 19. 12.

„en le pointe de deux grosses rivières *portans* navie.“ III 80. 7.

„Chiers sires, vous nous requerés d'une cose moult *pesans*.“ III 98. 23.

Le cas-sujet de ces adjectifs est également formé au moyen de la finale *s*.

„Et par especial cil de Montpellier, qui est ville *poissans*, rice et marcheande, estoient à grant angousse de coer.“ IV 169. 7.

„Qui adonc veist la contesse descendre dou chastiel à grant chière, et baisier monsigneur Gautier de Mauni et ses compagnons, les uns apriès les aultres, deus fois ou trois, bien peuist dire que c'estoit une *vaillans* dame.“ II 153. 28.

„la royne d'Engleterre ooit à le fois des nouvelles d'Engleterre qui pas trop *plaisans* ne li estoient.“ I 17. 23.

5. Certains adjectifs qui avaient en latin une seule terminaison pour le masculin et le féminin n'avaient aussi dans le vieux français qu'une seule forme pour ces deux genres.

Notre auteur, gardant encore dans beaucoup d'exemples cette règle de la langue du moyen âge, penche déjà vers l'usage actuel.

„Ce estoit la *principal* cose.“ VI 87. 15.

„acorder une commission *general*.“ VI 47. 11.

„en donnant sentenses *generauls*.“ VI 44. 9.

„Moult furent ces deux hos devant Vennes belles et *grans*.“ III 33. 1.

„li rois reçut à *grant* joie son cousin.“ IV 184. 28.

„lettres seelées de grant seel en las de soie, en cire *vert*.“ VI 34. 21.

„li chevaliers avoit *court* vue.“ II 73. 24.

„li disent à *brief* parole“ II 49. 23.

„. . . qui est abbey *royaus*“ IV 148. 2.

„j'ai eû soing et cose *especiaus*“ Froiss. poës. I 286.

„Encor ma droite souverainne,
Avoec che de quoi parler n'ose,
M'envoie elle *especiaus* cose:
Ce sont doi virelai joli,“ Froiss., poës. I 315, 3191.

III. De La Détermination Du Régime.

Chap. 1.

De L'Accusatif.

1. On rencontre dans les Chroniques quelques verbes dans la forme transitive, que l'on emploie aujourd'hui d'une autre manière, quoiqu'ils aient souvent la même signification.

approcher: „il approcièrent les murs“ II 156. 16.

„approcier le ville.“ III 49. 22.

rapprocher: „en raproçant Bourdiaus“ III 93. 30.

échapper qn.: „afin cil ne les peuissent mies escaper.“ II 5. 28.

„il estoit escapés ses gens et les Englès.“ IV 37. 7.

éloigner: „il eslonga le place“ IV 24. 13.

„li Englès avoient jà eslongiet Saint Omer.“ IV 117. 23.

encliner = s'incliner: „Adonc messires Charles de Blois enclina son oncle.“ II 107. 7.

„encliner le roy“ II 103. 26.

guerrier = guerroyer, se conjugue aussi avec à: „vous guerrierés vos ennemis.“ V 110. 23.

„il en poet l'une atriewer, l'autre apaisier et le tierce guerroiier.“ III 6. 2.

„qui guerrioit adonc au roy de Grenate et as Sarrasins.“ II 170. 30.

ressembler: „ses filz de son premier mariage, qui fu pères au roy Edouwart sur qui ceste hystore est ordenée, pas ne le ressambla de sens ne de proèce.“ I 9. 12.

dîner: „Si donna li dis rois à disner ens ou chastiel les contes, les barons et les chevaliers qui là estoient, et la royne, les dames et les damoiselles, qui au siège estoient et qui le mer avoient passet avoecques li; et y furent en grant solas, ce poet on bien croire.“ IV. 64. 14.

souper: „et en alèrent li aucun devers le prince qui devoit donner à souper le roy de France et son fil, et le plus grant partie des contes et des barons, qui prisonnier estoient, et tout de leurs pourveances;“ V 62. 29.

mourir a changé de nature; n'ayant plus l'ancienne l'application de *tuer*.

„là fu il mors et occis en servant son signeur.“ V 37. 15.

„environ vingt six chevaliers et escuiers y furent mort en bon couvenant“ I 138. 15.

„Et ewissent tout li signeur et leurs gens esté mort, se Diex ne les ewist, ensi que par droit miracle, secourut et aidiet.“ I 85. 31.

Dans les exemples cités ci-devant la conjugaison de *mourir* n'est, il faut le dire, qu'une combinaison du participe passé avec le verbe auxiliaire. — Voici un autre exemple, où *mourir* égale *tuer*.

„li Gascon estoient foursené, pour le cause de leur mestre *que* on leur *avoit mort.*“ V 214. 8.

conjoïr: Le verbe latin *gaudere*, sur lequel *conjoïr* s'est formé, se construit déjà avec l'accusatif: gaudere flebile (Val. Fl. VII, 215); gaudere fata (Stat. Theb. IV, 231).

„Et par especial li contes Loeis de Flandres *conjoy* et

festia très honnourablement en le ville de Bruges *le dit roy de Cipre.*" VI 86. 4.

„Li rois d'Engleterre prist le dit conte par le main droite moult doucement, et *le conjoy* en parlant, et puis s'escusa moult humlement de la mort son père." IV. 35. 18.

conjoïr qch. se trouve dans les Poësies de Froissart et a le sens de: *aimer qch.*

„Tèle vertu doit on bien conjoïr,
A mon semblant. Poës. de Froiss II 214. 167.

2. En parlant de la date des années, Froissart emploie presque généralement l'accusatif de temps.

„Cilz rencontres fu *l'an* de grasce mil trois cens cinquante neuf, le vigile Saint Jehan Baptiste." V 173. 10.

C'est bien rarement qu'on rencontre dans ce cas la préposition *en* jointe à l'accusatif.

„*En l'an* de grasce Nostre Signeur mil trois cens et cinquante, trespassa de ce siècle li rois Phelippes de France; si fu ensepelis en l'abbeye de Saint Denis." IV 101. 12.

3. Après les expressions *il y a* et *evous* (ecce) on peut encore reconnaître, chez Froissart, le cas-régime des substantifs, ce qui pour *il y a* échappe maintenant à la vue, faute de la distinction des deux cas. Voy. Mätzner. Gram. franc. 2e éd. p. 169. 2 a. E vous (es-vous) n'existe plus.

„*Là eut grant tret* des uns as aultres, et qui longement dura, et maint homme *navret* et *bleciet.*" III 8. 29.

„A ce donc *avoit* dedens Honnecourt *un abbet.*" I 167. 5.

„Là *eut* grant *assaut*" I 201. 3.

„E vous les François soudainnement *venus* sus yaus." II 78. 3.

„Evous *venu monsigneur Gautier* de Mauni et les bourgois dalés lui qui le sievoient." IV 60. 26.

Du reste, cette construction remonte aux siècles précédents. En voici quelques exemples, tirés de la Chanson de Roland et de Joinville:

„N'*at tel vassal* suz la cape del ciel;" Ch. Rol. 545 Th. Müller. 2e éd.

„Là *ot un chevalier* à qui li abbes avoit donnei le pain". Joinv. § 51.

„*As vus puignant Malprimis* de Brigal" Ch. Rol. 889.

„à tant *es-vous maistre Geffroy, le clerc* la royne" Joinv. § 647.

4. Dans la langue moderne, certains verbes, tels que *faire, laisser, tenir* etc. peuvent avoir un double accusatif, celui du régime direct qui désigne la personne et celui du complément attributif qui qualifie le régime. Dans les Chroniques de Froissart, le complément attributif est fréquemment précédé de la préposition *à* qui remplit la fonction de *comme* ou *pour* du français moderne.

„li rois Phelippes de Valois eut esté couronnés *à* roy de France" I 90. 13.

„et y ordonna un bon chevalier *à* gardiien et *à* souverain." I 111. 19.

„ne ne le tenroit *à* signeur" II 91. 6.

„et le cogneurent *à* signeur" II 96. 8.

„et c'on doit bien recorder *à* hardit et outrageus fait d'armes." II 144. 7.

„Si y establi li dis chevaliers un sien frère escuier *à* chapitainne." III 93. 17.

„Et y laissa *à* gouvreneur et chapitainne un chevalier anglais." III 93. 22.

„et nous prendés *à* prisonniers" III 144. 15.

„Car ossi bien poet Diex envoiier sa grasce et sa fortune, quant il eschiet, à un povre escuier que il fait *à* un grant signeur." IV 27. 8.

„li rois Charles, ainsnés filz dou roy Jehan de France, fu couronnés et consacrés *à* roy en le grant eglise Nostre Dame de Rains, et ensi madame la royne sa femme, fille au duch Piére de Bourbon." VI 133. 4.

Chap. 2.

Du Génitif Et De La Préposition De.

1. Il y a un certain nombre de verbes qui se construisent avec le génitif, ou la préposition *de,* usage que la langue actuelle n'a pas conservé.

demander de qn = demander qn.

„et, se on vous demande *de* mi, si en respondés ensi à chiaus qui en parleront.“ VI 125. 2.

„se leur demander *dou* roy où il estoit.“ IV 144. 15.

tenir de qn et *se tenir de qn.*

„mander tous chiaus qui tenoient *dou* roy d'Engleterre son signeur.“ IV 19. 1.

„tous nobles et fievés tenans *de* lui“ V 1. 14.

„tous aultres chastiaus qui *dou* roy de Navare se tenoient.“ IV 134. 17.

se doubter de qn = craindre qn.

„Si se *doubtèrent d'eulz* meismes il n'escheissent en ce parti et entre mains d'arciers, qui point ne les cognuissent.“ III 143. 30.

ôter qch de qn, employé surtout au sens figuré, se trouve encore dans Corneille.

„oster le roy de ceste oppinion“ III 2. 21.

„vous et vostre bataille les venés conforter et aidier à oster de ce peril.“ III 182. 29.

il me déplaît de qch. est usité encore aujourd'hui, mais d'une manière plus restreinte.

„De laquèle mort il desplaisoit grandement à son linage, qui est uns des nobles dou monde.“ VI 186. 15.

„Quoique cil signeur, ensi que vous savés, fuissent très proçain dou roy, leur messagier et promoteur n'estoient mies oy ne delivré à leur aise, dont grandement en desplaisoit as signeurs dessus dis et par especial au duch d'Ango.“ VI 87. 2.

„mès point ne se trouvoient ne encontroient, dont assés leur desplaisoit.“ IV 110. 21.

enquerre de qn. „Si enquist dou roy englès où il le trouveroit.“ II 100. 21.

2. Les verbes passifs prennent la préposition *de* devant leur sujet logique, quand ils désignent un sentiment moral ou l'origine; ils ont *par*, lorsqu'ils expriment un acte physique ou l'instrument de l'action. Notre auteur emploie *de* ou *par*, sans observer cette distinction.

„Quant Jehans de Copeland se vei *mandes de* son signeur

le roy d'Engleterre, si en fu moult resjoïs, et obey." IV 26. 20.

„Si furent li très bien venu et liement recueilliet et *conjoy dou roy*, de la royne, des signeurs et des dames qui là estoient." . IV 34. 10.

„En celle cace fu *pris* et *retenus des* François messires Oulphars de Ghistelles, qui ne se sceut ne peut garder à point, car li chevaliers avoit court vue." II 73. 22.

„si avoient juné toute la matinée, et estoient armé et *feru dou* soleil parmi leurs armeures qui estoient escaufées." VI 121. 8.

„On le laissa passer par tant; et cuida bien estre escapés, mès non fu, car *il fu repris* au dehors des tentes, *d'*aultres varlés, qui l'amenèrent devant le chevalier dou ghet. III 64. 28.

„Si furent *assalli et combatu* vistement *de* lui et *de* se route." III 150. 26.

„Si fu espiiés et *attendus dou* linage de celui pour qui il avoit fait le voiage." III 86. 17.

„Là fu telement pressés et point *aidiés des* leurs, que il fu pris." V 35 25.

„il fu *consievois dou* jet d'une piére sus son bacinet." V 213. 30.

„Et gisoient et logoient ou pays, quel part qu'il voloient, deux nuis ou trois, sans estre *destourbé de nullui.*" V 227. 30.

Chap. 3.

Du Datif Et De La Préposition A.

1. **Le datif se marque en français par la préposition** *à.* **Toutefois les anciens écrivains retranchent** souvent cette **préposition, sans qu'il y ait d'équivoque** à craindre. Ainsi, au vers 1023 de la Chanson de Roland: „Icist ferunt noz Franceis grant irur" les rapports de la proposition sont clairement exprimés. Il en est de même dans les passages suivan[illegible] Froissart, en supprimant la préposition *à*, se sert [illegible] licence.

„Et li assena le conté de Ricemont, qui avoit esté ses ancisseurs.“ I 105. 27.

„Et voèrent et promisent Dieu et à Nostre Dame que jamés eglise ne violeroient ne desreuberoient: je ne sçai se il l'ont depuis tenu.“ V 176. 13.

„Et puis se retrest li rois en ses cambres; si donna congiet toutes manières de gens.“ IV 84. 10.

„Et pour toy aidier à escuser, se Diex me vaille, j'en sçai pieur gré messire Joffroy de Chargni que toy, qui en bonnes triewes a ce pourchaciet.“ IV 72. 22.

„Si l'escaufa telement que li coursiers, oultre sa volenté, l'emporta: si ques, au sallir un fosset, li coursiers trebucha et rompi son mestre le col.“ IV 70. 17.

„Compains, si je trueve en vrai ce que tu nous dis, je te quitterai ta prison et tous tes compagnons, pour l'amour de ti, et te ferai delivrer cent nobles.“ III 160. 12.

2. Après les verbes cités ci-après, le régime est précédé de la préposition *à*. Cette espèce de complément, en s'écartant de l'usage moderne, se rattache, pour quelques verbes du moins, à celui de la langue d'oïl.

être à s'est formé sur le latin: *esse alicui*.

„Se jo i moerc, dire poet ki l'avrat,
Que ele *fut à* nobilie vassal.“ Ch. Rol. 1122.

„Et s'en vint la bonne dame, pour mieulx moustrer que la besongne *estoit à lui,* tenir en le cité d'Jorch que on dist Evruich.“ IV 19. 14.

„Et *estoit* tous li plas pays *à yaus,* ne nulz n'aloit au devant.“ V 134. 19.

„A cui sont li compagnon?“ V 205. 29.

entendre = lat. intendere (animum) ad . .

„Et là sus le place on *entendi à* monsigneur Gallehaut de Ribeumont qui estoit durement navrés.“ V 209. 29.

„*entendre à* le refection de le ville et dou chastiel“ III 91. 6.

Le même sens d'*entendre* se trouve au vers 3782 de la Ch. Rol.

„Un en i ad *à cui* li altre *entendent*“

assaillir à selon son étymologie du latin ad-salire.

„il ne arresteroient point pour *assallir au* chastiel.“ II 125. 25.

„il voloit faire *assallir à* la ditte forterèce". V 9. 6.
assembler à dans le sens *d'aller à l'ennemi, l'attaquer.*

„Et messires Charles de Montmorensi et se banière chevauça toutdis avant et ne volt onques reculer, mès s'en vint de grant corage *assambler as* Alemans, et li Alemant à lui et à ses gens." II 74. 29.

„Tout à piet devant les aultres s'en vint messires Guiçars de Biaugeu, le glave ou poing, *assambler à* ses ennemis et commencier la bataille." IV 120. 14.

„*Asemblez s'est as* sarrazins messages." Ch. Rol. 367.

s'assembler à veut dire dans ce vers: *s'approcher de* . .

contredire à qn.

„ne nulz ne *leur* contredisoit" V 126. 24.

„En piez se drecet, si *li* vint cuntredire." Ch. Rol. 195.

„nulz n'osoit *contredire à* ses oppinions" I 132. 15.

„pourquoy nous efforçons-nous de *contredire à* la justice divine?" (Voy. Ch. Grosse, études syntaxiques sur J. Calvin. Arch. de Herrig, Vol. LXI p. 253.)

servir à qn.

„pour *lui* servir ou quel nom il estoient là venu" V 195. 16.

„il soit incité à méditer la vie future et desirer de *servir à Dieu.*" Voy. Ch. Grosse, études syntaxiques sur J. Calvin. l. c.

Diez, Gram. rom. III p. 104. cite l'exemple suivant:

„*servir as* leis eclesiaus." T. Cant. p. 63.

escarmoucher à:

„Et issoient souvent hors et venoient *escarmucier as* Flamens;" II 77. 13.

Chap. 4.

De L'Emploi De Diverses Prépositions Pour Compléter Un Verbe.

1. Pour compléter l'idée, exprimée par un verbe, Froissart se sert souvent de diverses prépositions. Les verbes *prier, requerre, combattre* sont indistinctement suivis d'un complément direct ou indirect avec *à.*

„Adonc s'avança cilz bons chevaliers messires Gautiers de Mauni et *pria au* roy son signeur que il li volsist laissier faire une chevaucie et envaie jusques as bailles de Paris." V 231. 6.

„Si *requist au* prevost de le ville et as jurés que on li volsist prester les arbalestriers de le ville, pour aidier à deffendre sa maison." II 48. 1.

„Adonc *les* fist *requerre* li contes qu'il se volsissent rendre et lui tenir à signeur, et lor pardonroit son mautalent" II 93. 10.

„si dist que de faire un pont ne de *combatre as* François il n'estoit mies d'acort" II 30. 31.

„Il ressongnent et reculent, car il ne sont pas gens pour *combatre à nous*" II 36. 3.

„combatre les François, *combatre ses ennemis*" II 32. 3/13.

2. La préposition *à*, jointe au verbe, indique une direction, une tendance. Dans les Chroniques, cette préposition est bien souvent remplacée par *devers*, surtout après les verbes suivants:

écrire, envoyer, retourner, se traire, s'accorder.

„Donc eut la royne sonseil que elle escriroit *devers* le dit escuier et li manderoit tout acertes que il li amenast son prisonnier le roy d'Escoce" IV 25. 16.

„Vous retournerés en vostre maison et prenderés vostre prisonnier et le *menrés devers* ma femme." IV 27. 19.

„li sires de Gommegnies estoit retournés en Engleterre *devers* madame le royne" V 215. 13.

„Et ensi li Flamench le segnefiièrent au roy et à le royne, qui se tenoient devant Calais, et que il se vosissent traire *devers* Berghes" IV 35. 3.

„Et quant il eurent tout courut et robet le pays, on s'acorda *devers* yaus et eurent tout ce qu'il demandoient et plus assés." V 185. 19.

3. Signalons encore quelques exceptions à la syntaxe de nos jours:

„Si n'estions mies pourveu ne avisé de vous *respondre sur* ce que requis nous avés." I 140. 18.

„li rois de France, quiconques le soit, ne puet ne doit tenir ne *acquerre* riens *sus* l'Empire.“ I 143. 15.
„*garder* le ville et le frontière *sus* les ennemis“. I. 166. 2.
„Mès ses gens le *perdirent sus* ces Normans“ I 189. 14.
„ces gens de Carcasonne ne peurent durer, mès furent reculet, et leurs kainnes *gaegnies sur yaus*“ IV 166. 32.
„faire une grande chevaucie *sus* les Englès.“ II. 49. 28.
„riens on n'avoit pris ne *conquesté sur* yaus.“ II 85. 2.
„et *recouvra sus* les Englès pluiseurs villes“ III 96. 20.
„il se sentoit fors assés pour *resister contre* tous ses ennemis.“ I 158. 2.
„Si s'en voloient *contrevengier as* Haynuiers.“ I 46. 7.
„La dame, qui estoit moult triste et esgarée et en sus de tous consaulz, fors de Dieu et de lui, commença à *complaindre au* dit signeur de Byaumont, en plorant moult piteusement, *ses besongnes*“ I 21. 17.
„Environ le jour Saint Jehan Baptiste, se parti li rois de madame la royne sa femme, et *prist congiet à* lui.‘ III 129. 24.
„cil de Calais, qui *s'apooient à* leurs murs, les veirent premierement poindre.“ IV 47. 23.
„Et se tenoient sus leurs pas, gardans leur place, et se *deffendoient à* chiaus qui les assalloient.“ III 186. 11.
„Et si ne pooit *trouver accord au* gentil chevalier.“ II 99. 7.
„La cité de Nerbonne, qui *joint au* bourc, estoit assés bien fremée de murs, de portes et de tours.“ IV 170. 9.
„Lors s'en parti et s'en revint arrière à leur logeis, et trouva le conte de Haynau, son neveu, qui *jeuoit as eschés au* conte de Namur.“ II 33. 24.
„et estoient plentiveusement pourveu de tous vivres, qui leur venoient tous les jours de Valenchiénes et dou pays de Haynau *voisin à* yaus.“ II 28. 7.



Seconde Partie.

Syntaxe Spéciale.

I. Du Verbe.

Chap. 1.

De L'Emploi Des Auxiliaires Pour Former Les Temps Composés Du Verbe.

1. Dans le vieux français, le verbe *aller* se conjugue avec *avoir,* quand il exprime une action, et avec *être,* quand il marque un état, un fait accompli. Le langage de Froissart présente aussi cette double construction, mais sans la distinction que nous venons de constater.

„Si se ordonna selonch ce, et mist en bon arroi et riche, ensi comme à lui apertenoit et que toutdis *il a alé* par le chemin.“ IV 38. 5.

„*il avoient* partout *alé* et viseté cescun hostel selonch son aisement.“ IV 103. 18.

„et se plus tost euist sceu là où li Escot estoient, et le meschief del chastiel et de la dame, plus tost *fust alés* celle part.“ II 129. 23.

2. De même, les verbes *faillir* et *périr* qui de nos jours, ne se construisent jamais avec *être,* prennent dans les Chroniques tantôt *être,* tantôt *avoir.* La Chanson de Roland (v. 3815) nous fournit déjà un exemple, où faillir se trouve combiné avec être: „Quant Carles veit que tuit li *sunt faillid.*“

En voici d'autres chez Froissart:

„Or *est* nos secours *fallis.*“ IV 54. 17.

„les triewes *estoient* nouvellement *fallies* entre le royaume d'Engleterre et le royaume de France“ V 164. 4.

„Diex m'a aidiet, que vous *avés falli* à vostre entente.“ IV 82. 25.

„Car leurs vassiaus eurent si grant fortune sus mer, entre le Toussains et le Saint Andrieu, que pluiseurs de leurs nefs *furent peries.*“ II 117. 24.

„Ne savés vous comment toute marchandise *estoit perie* en ce pays: je le vous recouvrai.“ III 102. 16.

3. Contrairement à l'usage moderne *fuir* et son composé *afuir*, qui ne subsiste plus aujourd'hui, se conjuguent avec le verbe auxiliaire *être*.

„Femmes et hommes, prestres, monnes, chanonnes et petis enfans, qui *estoient fuis* à le grande eglise, furent tout ars et peri dedens l'eglise, car li feus y fu boutés, de quoi ce fu horrible pités.“ II 124. 21.

„ains *estoient* toutes les gens dou plat pays *afuoit* à Paris ou à Orliiens.“ V 94. 26.

„Or voeil jou revenir à chiaus et à celles qui *estoient afui* à Miaus en Brie à sauveté.“ V 103. 14.

4. A l'inverse, les verbes *entrer* et *sortir* se trouvent unis à l'auxiliaire *avoir*.

„Se li recorda li sires de Byaumont, ses oncles, comment les coses avoient alet depuis son departement, et à quel poissance li dus de Normendie *avoit entré* ne sejourné en son pays,“ II 26. 22.

„Et *avoient* li Juis *sorti* bien cent ans en devant“ IV 101. 5.

Chap. 2.

De L'Emploi Des Temps.

Pour exprimer une idée d'une manière plus précise et plus énergique, notre auteur se sert quelquefois d'un double temps.

„Cilz bastars Henris *estoit et fu* moult hardis et preus chevaliers.“ VI 185. 28.

„Et si *savés* et *avés* toutdis *sceu* les trettiés qui ont esté entre moy et lui“ V 178. 16.

„ne il n'*avoit* ne *fu* ne alainne en lui et fu ensi oubliiés." V 173. 9.

„Briefment à parler, il n'eut onques en Flandres, ne en aultre pays, conte, duch, prince, ne aultre, qui peuist avoir un pays à se volenté, com cilz *avoit et eut* longement." I 128. 19.

„Et fu ceste triewe acordée de toutes parties; mais on excepta hors la terre et ducé de Bretagne, car là *tenoient et tinrent* toutdis les deus dames guerre l'une contre l'autre" IV 66. 6.

Chap. 3.

Du Subjonctif.

Les règles concernant l'emploi du subjonctif diffèrent parfois de celles que nous observons aujourd'hui. —

1. Le subjonctif est ordinairement sous la dépendance de la principale, mais suivant la syntaxe du XIV[e] siècle il peut s'employer d'une manière indépendante, comme le font voir les cas suivants:

„En chevauçant ensi, il ne *laissassent* mies un garçon derrière qu'il ne l'attendesissent; et ne pooient aler bonnement non plus que trois liewes le jour." V 200. 13.

„Et li pluiseur y estoient jà assis comme gent asseguret, car il ne *cuidaissent* jamais que li contes de Derbi deuist là venir ensi à tèle heure." III 69. 18.

„Et chevauçoient li Englès par le destroit de le montagne et le malaisiu chemin en pluiseurs routes; et ne *cuidassent* jamais que li Escot se fuissent mis sus ce chemin, mais si estoient." IV 157. 23.

„De ces nouvelles fu la dame plus esbahie que devant, car elle *amast* mieus estre morte et desmembrée que venir ou pooir ne ou dangier son mari ne le Despensier." I 20. 12.

2. Pour exprimer une alternative, Froissart se sert du subjonctif dans la locution suivante, où la langue moderne mettrait: *soit que.*

„*volsist* li papes *ou non*“ II 3. 24.
„*vosissent ou non* li Englès“ III 19. 8.
„li larron de dedens m'ont ja desconfi, et me couvient fuir, *voelle ou non,* et me prenderont à mains et ce que j'ai de remanant de gens, se vous ne nous ouvrés le porte bien tost.“ VI 103. 7.

3. Dans les Chroniques, le subjonctif se met assez souvent pour l'impératif, mais contrairement à notre syntaxe, ce subjonctif n'est pas renforcé par la conjonction *que*.
„Chiers sires, voellies affrener un petit vostre corage, et *vous souffise* ce que vous en avés fait.“ III 145. 23.
„Nulz ne *se mueve* pour cose qu'il voie, se il ne voelt estre mors de celle espée!“ IV 177. 21.
„Or tos, or tos, faisons noise, esvillons chiaus de le cité, et li aucun *voisent* vers Saint Pière à savoir que ce voelt estre.“ V 154. 13.
„Nous ne parlons que de nous meismes: il *face* sa volenté.“ III 83. 15.

4. La conjonction *que* est également retranchée, quand le subjonctif exprime un désir. Du reste, l'usage d'omettre dans ce cas la conjonction *que* s'est conservé jusqu'au temps de Molière et nous avons rencontré dans cet auteur quelques exemples.
„Diex en *ait* les ames et leur *pardoinst* leurs mesfais!“ V 175. 21.
„Et Diex vous *puist* remerir la courtoisie que vous me faites!“ IV 83. 31.
„Et en *aient* la fortune et l'onneur cil à qui Diex l'aura destiné.“ IV 112. 9.
„Jamais ne *soie* jou salués de ma chière amie, se je rentre en chastiel ne en forterèce, jusques adonc que jou arai l'un de ces venans versé à terre, ou jou y serai versés!“ II 152. 26.

5. Parfois aussi le subjonctif est introduit par la conjonction *si*, qui se place également devant l'impératif.
„*si s'en revoist* cescuns en son lieu, car dedens dix jours vous orés nouvelles dou roy d'Engleterre.“ II 31. 17.



„et qui point n'en a, *si viegne* à piet, car nous irons veoir nos ennemis.“ IV 42. 21.

„Sitos que jou encontre un homme, et je vous fai un tel signe, *si* le tués sans deport“ I 127. 16.

6. Il est bien rare que notre auteur emploie l'indicatif au lieu du subjonctif. Nous n'avons trouvé dans les Chroniques que les exemples suivants; les Poësies de Froissart nous en offrent encore quelques-uns.

„Biau signeur, quelz homs qu'il soit ne *a* esté, il est chi venus sus mon sauf conduit et bonnes assegurances.“ V 178. 14.

„Elle est telle que vous nous aidiés à acorder au conte Derbi et as Englès, afin que nous *demorons* en pais.“ III 77. 27.

„Comment que je le serve et *ains*,
Li oï par très grant revel
Chanter un virelay nouvel.“ Poës. I 226. 504.
„Qu'est de la fame
Qui le coer d'un amant entame
Et puis n'en voelt oïr esclame
Ne recevoir en pité larme
Que li devos
Die ne *fait*, ançois l'enflame?“ Poës. I 139. 1771.

„Quoiqu'il te rie et *s'en taist* cuoy.“ Poës. III 26. 866.

7. Après certains verbes tels que *dire, sembler, savoir, cuider* et semblables, employés affirmativement, la langue de Froissart permet le subjonctif. Cette liberté de mettre dans le discours indirect le mode d'incertitude est consacrée par l'usage du temps. Nous ne pouvons faire suivre ces verbes que de l'indicatif.

„Et envoiièrent *segnefiier et dire* à ceulz qui dedens estoient, *qu'il se rendesissent* et *mesissent* en l'obeissance dou roy d'Engleterre.“ III 60. 26.

„Nous *creons* bien qu'*il soit* d'autre part et qu'il se combate.“ III 178. 11.

„Et *sachiés* que qui fust encrolés en ces crolières, *il trouvast* à malaise qui li aidast.“ I 56. 21.

„il *sembloit* proprement as Englès que tout li dyable d'infier *fuissent* là venu, pour yaus estrangler.“ I 65. 29.

„Quant il furent amont ou chastiel, il *cuidièrent* que ce *deuist* estre tout leur.“ IV 76. 1.

„Et *cuidoit* que li François *euissent* oubliiet la courtoisie qu'il leur avoit fait, mès non avoient, ensi que bien apparut.“ IV 98. 24.

„*Il est bien voirs* que messires Godefrois de Harcourt, qui estoit dalés le Prince et en se bataille, *euist* volontiers mis painne“ III 183. 28.

„Li rois d'Engleterre, qui se tenoit là à siège et estoit tenus tout le temps, ensi que vous savés, et à grans coustages, *estudioit* nuit et jour comment il *peuist* chiaus de Calais le plus constraindre et grever.“ IV 45. 16.

„Quant li pons fu gagniés, chil de l'host eurent otant ou plus à faire que devant, car il ne peurent *aviser voie* comment il *peuissent* gaegnier le porte.“ III 126. 18.

„*c'estoit bon* qu'il se *partesist* et se *retraisist* vers son royaume.“ II 130. 126.

8. Il reste encore à faire mention des conjonctions qui, chez Froissart, régissent en général le subjonctif: *ançois que, devant que, avant que, combien que* = bien que, *com — que, comment que* = quoique, *mais que* = pourvu que, *pour cause que, endont que, que donc que* = comme si, *tant que, jà, se* = si. Du reste l'usage du temps hésite entre le subjonctif et l'indicatif, et la plupart de ces conjonctions précitées se joignent aussi au dernier mode. Les exemples sont nombreux.

„Là eut fort bouteis et estecheis des lances, *ançois que il peuissent* entrer l'un dedens l'autre.“ IV 120. 17.

„*Anchois que ce fu fait,* estoit il priés de soleil levant.“ V 151. 9.

„*Ançois y sist* li rois de France plus de sept sepmainnes *devant qu'il le peuist* avoir.“ IV 193. 9.

„*avant que* li sires de Byaumont *venist* à Wissant, il eut assés plus de gens qu'il ne cuidoit avoir.“ I 42. 19.

„Et avoit escript dedens tant de merveilles à avenir entre l'an cinquante six et l'an soixante dix, que trop seroient longes à escrire et trop fortes à croire, *combien que* on en *ait* jà pluiseurs veues avenir dou temps passé." V 229. 26.

„Si espargnoit ses gens et se artillerie, et disoit que il les affameroit, *com* lonch terme *que il y deuist* mettre" IV 2. 25.

„Car cil dou chastiel ne furent onques si recreant, *comment qu'il fuisseut* travaillet oultre mesure, qu'il ne s'abandonnassent au deffendre si vassaument" III 123. 6.

„Si issirent hors tout bien monté et en grant volenté de faire aucune cose, *mais que il trouvaissent* à qui." V 232. 30.

„Ensi eschei li dis chevaliers en dangier, et ne pooit revenir en l'amour dou roy de France, *pour cose que* li dus de Braibant en *seuist* ne *peuist* priier." III 97. 18.

„Messire Gautier, je n'ai mies espoir ne volenté *endont que j'en face* aultre cose." IV 56. 25.

„Mès ses mestres, qui fianciet l'avoit, en songna ossi bien *que dont que ce fust* ses frères, et li fist toutdis très bonne compagnie." V 175. 5.

„(li rois) ne se tenroit point *à tant que il n'emploiast* ses gens où que fust." IV 140. 1.

„Mès li dis rois ne l'entendi mies ensi, *jà fuissent* cil de Cambresis de l'empire." V 210. 16.

„Et avoient gardes et escoutes en certains lieus par quoi, *se cil sentissent ne oïssent* riens, il le segnefiassent en l'ost." I 69. 7.

„Et encores en fust il bien venus à chief, *se* cil de Lille *n'euissent* fait au dehors de leur ville un grant trencheis nouvellement, qui n'estoit mies acoustumés d'estre." II 6. 7.

„Et *se il sentesissent* que li Englès venissent avant, il euissent tout caciet ens ès bois et ens ès forès." IV 155. 7.

Chap. 4.

De L'Infinitif.

1. En prenant l'article et la caractéristique du sujet singulier, l'infinitif s'emploie quelquefois comme un véritable substantif. Dans la langue moderne il a encore la même valeur, mais ce qui répugne à la syntaxe de nos jours, c'est de faire suivre l'infinitif, pris substantivement, d'un régime. Cet usage se trouve dans la langue d'oïl aussi bien que dans les auteurs du XIVe siècle. En voici quelques exemples chez Froissart:

„nous vous prions et consillons que vous y voelliés painne mettre *au pourcacier son acord,* pour nostre pais et honneur." I 143. 25.

„sour *le devaler de le montagne.*" I 63. 22.

„il avoit estet presens *au dit signeur de Mauni mettre en terre*" III 86. 30.

„cilz Aymeris dist que, parmi vingt mil escus qu'il devoit avoir *au livrer le chastiel* de Calais dont il estoit chastelains, il le renderoit." IV 71. 19.

„messires Oudars se destourna contre le cop et ne falli pas *au chevalier consiever.*" V 49. 12.

„Si entendirent au *sauver leurs prisonniers*" IV 108. 5.

„il avoit parlé si avant dou siège tenir." IV 5. 1.

„si cousteroit trop des vostres *au conquerre*" II 67. 28.

„Si oy le cri et le hahay et se trest celle part, *au ferir des esperons,* et encontra le chevalier et toute se compagnie qui s'en repairoit vers le cité." II 94. 22.

„Quant li rois David et si consilleur veirent bien que *li demorers* là endroit ne leur pooit porter pourfit ne honneur, il se partirent de là et entrèrent ens ou pays de l'evesquiet de Durem." II 123. 5.

2. Lorsque l'infinitif est employé comme complément, il s'ajoute au verbe précédent ou directement ou à l'aide des prépositions *de, à.* A côté de certains verbes de mode qui encore aujourd'hui exigent l'infinitif sans préposition, Froissart joint également l'infinitif pur aux verbes *cuider, soloir* et *faire plaisant.*

„Lors *cuidièrent* bien cil de Thoulouse *avoir* l'assaut, quant il veirent ensi en bataille les Englès approcier.“ IV 162. 13.

„Et de ces montagnes nest la rivière de Tuyde, qui anciennement *suelt departir* Escoce et Engleterre;“ IV 158. 10.

„Et estoient quarante grosses nefs tout d'un train, si fortes et si belles que *plaisant les faisoit veoir et regarder.*“ IV 90. 24.

3. La même construction se rencontre ça et là après quelques autres verbes qui prennent d'ailleurs l'infinitif prépositionnel.

„li *prommetés* foy et loyauté *porter*“ I 98. 27.

„li contes de Haynau s'en *disoit estre* sires“ III 105. 30.

„(li rois Edowars d'Engleterre) *commanda* à ses mareschaus tantost *ferir* en l'aigue, et ses arciers *traire* fortement as François, qui estoient en l'aigue et sus le rivage.“ III 161. 15.

„cescuns *reclamoit avoir* grant droit à l'iretage de Bretagne.“ VI 50. 31.

4. Quant aux verbes, exigeant l'infinitif prépositionnel, il faut remarquer que Froissart n'est pas toujours d'accord avec l'usage actuel, puisqu'il se sert de la préposition *à* là où les auteurs d'aujourd'hui prennent *de* ou évitent chaque préposition devant l'infinitif. Ainsi les verbes suivants se rattachent à l'infinitif par la préposition *à: ordonner, commander, refuser, promettre, conseiller, jurer, souffrir, oïr, désirer, espérer, laisser, savoir, sembler.* Les exemples en abondent.

5. D'autre part, Froissart emploie *de* devant l'infinitif, où nous mettrions aujourd'hui *à.*

„il se *acordèrent de* envoiier les deffiances au roy Phelippe.“ I 153. 27.

„li rois d'Engleterre sejournoit au Noef Chastiel sur Thin à grant gent, *encoragiés* durement *d'*ardoir et exillier leur pays.“ II 118. 9.

„Li seneschaus respondi que ce *seroit bon d'*aler devers Pieregort et en le haute Gascongne.“ III 54. 13.

6. L'usage d'une proposition infinitive, tel qu'il se trouve dans la langue latine où l'infinitif s'unit à un régime direct qui en est le sujet logique, se rencontre aussi dans les Chroniques de Froissart. Par imitation du latin, cette construction, bien rare dans la langue d'oïl, est devenue très-commune dans les ouvrages postérieurs à l'époque où notre auteur écrivit. (Voy. Diez, Gr. rom. III 239 et Arch. de Herrig LXI Etudes syntaxiques sur J. Calvin p. Ch. Grosse).

„Si *couvint les Cambrisiens souffrir* et porter leur damage, au plus bellement qu'il peurent." V 211. 2.

„nous *recognissions le dit hommage estre lige*" I 97. 26.

„et puis *ordonna toutes gens aler* à piet et retaillier cescun son glave à le volume de cinq piés." V 168. 2.

„*laquèle* (dispensation), se impetrée estoit, *nous volons estre nulle* et de nulle valeur" VI 17. 5.

„Et, se nous faisions, procurions ou *souffrions estre fait le contraire,* que Diex ne voeille! nous volons estre tenu et reputé pour desloyal" VI 45. 13.

Chap. 5.

Du Participe Présent.

1. Le participe présent peut remplir la fonction d'un véritable ablatif absolu. Nous lisons cette construction remarquable déjà dans la Chanson de Roland, aussi n'était-elle inconnue au XIV[e] siècle. Froissart nous en présente quelques exemples:

„*le siège pendant* des François devant Aguillon." IV 10. 24.

„*La feste durant et seant,* pluiseur nouvelles vinrent au roy de pluiseurs pays." III 41. 22.

„*oant tous chiaus* qui le pooient oïr" V 181. 13.

„*voiant tant* de bons chevaliers qui là estoient" IV 83. 26.

„*lui saçant et voiant*" II 84. 3.

„*Chou pendant et le feste attendant,*" II 89. 1.

„l'escarmuce durant" V 4. 3.

„Ensi prist li contes de Derbi, *le roy d'Engleterre seant* devant Calais, le cité de Poitiers." IV 16. 3.

On imagine aisément, comment les participes *durant* et *pendant*, quand ils précèdent leur substantif, ont pu devenir des prépositions.

2. De plus, le participe présent peut s'unir aux verbes *aller, venir, passer.* Pour la signification cette périphrase correspond au supin des Latins. Quant à la forme, il faut remarquer que ce participe n'est point un véritable participe présent, nous devons plutôt le dériver du gérondif latin.

„*alèrent traiant* li arcier“ II 152. 14.

„il *vinrent acourant* apriès yaus“ II 152. 22.

„il *vinrent passant* par devant un chastiel“ II 166. 32.

„*il aloit* sen host *trainant*“ III 150. 18.

„Li princes de Galles et ses batailles *passèrent tout joindant* Thoulouse“ IV 162. 28.

„Et ensi se *maintinrent* il *mouvant* de Calais“ V 226. 7.

„evous le cardinal de Pieregorch qui *vient ferant batant* devers le roy“ V 24. 8. Cette tournure „ferant battant“ se trouve dans Villehardouin, (voy. Burguy, Gram. II 376).

„Cist paien *vunt* grant martirie *querant*“ Ch. Rol. 1166.

3. Dans la combinaison analogue: *faire entendant* et dans la locution: *„par pais faisant“* (I 10. 23) nous considérons les formes *entendant* et *faisant* comme provenant du participe passif en *dus, da, dum.* (Voy. Natalis de Wailly, Grammaire de Joinville dans l'édition de 1874.)

„on li *fist entendant* un grant temps que on ne li voloit paiier sa revenue en Engleterre“ III 107. 26.

„on li avoit *fait entendant* par aventure.“ I 41. 15.

4. Quand le participe présent est combiné avec *être* et dans la plupart des autres passages, où nous l'avons rencontré, il se comporte comme un prédicat, c'est-à-dire, il prend la caractéristique du nominatif. Cependant la règle de l'*s* finale n'est pas toujours maintenue d'une manière constante.

„se la besongne se faisoit, il leur seroit, en droite unité, *aidans et confortans* contre tous aultres signeurs.“ IV 86. 14.

„Li rois de France, qui estoit assés *descendans* à toutes voies de raison, li acorda“ V 24. 14.

„Et puis prisent le chemin des montagnes, ensi que pour avaler vers Fougans et vers Rodais, toutdis *ardant et essillant* pays et *rançonnans* aucunes villes fremées“ IV 173. 15.

„et laissièrent Jehan de Viane *apoiant* as murs“ IV 55. 25.

„A celle court, eut bien li rois six cens chevaliers, *seans* en salle et en l'enclostre.“ ... Et madame la royne tint sa court ou dortoir; et eut bien *seans* à table soixante dames“ I 45. 2.

Chap. 6.

Du Participe Passé.

1. Le participe passé est en général soumis aux mêmes règles que prescrit la grammaire d'aujourd'hui. Il existe cependant quelques dérogations aux règles fondamentales, notamment quand le participe passé, joint à l'auxiliaire *avoir*, précède son régime. Alors il n'est pas rare que le participe s'accorde avec le régime qui suit. Cette construction est fort ancienne, et la Chanson de Roland nous en fournit déjà plusieurs exemples.

„il ara *baillies* les dittes cités“ VI 16. 1.

„li François eurent *ordonnées* leurs batailles“ VI 116. 18.

„il avoient *veus* les ennemis“ V 166. 18.

„il avoient *livrés* ostages“ III 81. 10.

„nostre dit frère et nostre dit neveu aroient *faites* les renonciations et *envoiies* et *baillies*“ VI 46. 3.

2. Il est encore à noter que l'expression *evous* aussi bien que le verbe *voir* aiment à s'unir au participe passé avec un régime.

„*Evous* le route des compagnons *venue*“ V 139. 13.

„li sien *veirent* le banière le signeur de Grantsi et grant route de Bourghegnons, chevaliers et escuiers, là *venus*“ V 156. 17.

„li Englès *veirent venus les Francois* devant yaus“ V 187. 11.

„*E vous* Liegois et Lussemboursins apriès *venus* au pont à leur banière“ II 59. 29.

3. Après *voir* nous trouvons aussi le participe présent au lieu du participe passé.

„messires Gilles de Mauni le *vit venant* vers lui“ I 192. 17.

„Messires Eustasces d'Aubrecicourt et si compagnon ... *veirent venant* envers yaus une si grosse route de leurs ennemis“ V 16. 13.

II. Du Nom.

Chap. 1.

Du Substantif Et De L'Article.

1. Dans les Chroniques il y a une série de substantifs qui sont d'un genre différent de celui de la langue actuelle. — Citons d'abord ceux qui, contrairement à notre usage, sont du genre masculin:

afaire est traité comme masculin suivant son étymologie du verbe *faire* et de la préposition *à*.

„il estoit moult gentilz homs et de *bon* afaire“ V 142. 12.

isle „*tous* les isles adjacens as terres“ VI 10. 12.

perle „un capelet de *fins* perles“ IV 82. 13.

rencontre „un moult *dur* rencontre“ III 162. 3.

„de *durs* rencontres“ I 3. 6. „ce premier rencontre“ IV 78. 26.

encontre „*durs* encontres“ II 75. 2.

„un *dur* encontre“ III 8. 1.

tempête „*uns* tempestes si très grans“ III 10. 5.

voile „à *plain* voile“ III 8. 17.

malice „par *son* malisce“ I 14. 6.

Ceux du genre féminin sont:

honneur „à *parfaite* honneur“ I 2. 27.

„si me ferés *haulte* honnour“ IV 74. 21.

amour „Si li feri tantost une estincelle de *fine* amour ens el coer“ II 132. 8.

espace „une *longe* espasse“ III 15. 2.

conté, ducé, „et feroit on de *la conté* de Flandres *une ducé.*“ III 98. 3.

navire „*sa* navire“ III 141. 14.

remède „sans *nule* remède“ I 18. 4; mais on trouve aussi: „sans *nul* remède“ I 100. 4.

soupçon „sans *nulle* souspeçon“ V 89. 12.

reproche „*nulle* reproce“ II 19. 2.

D'autres substantifs sont tantôt masculins, tantôt féminins:

glave „*un* glave roit et fort“ II 63. 20.

„*la* glave vola en tronchons“ II 22. 19.

host „*tout* l'ost“ II 82. 23. „*tous* ses hos“ II 83. 20.

„*toute* leur host“ V 186. 26. „*l'une* host“ V 187. 3.

estrine „à *mal* estrine“ IV 179. 22. „à *mal* estrine“ III 188. 27. (Voy. Froiss. Poës. II 157. 5307. Bartsch, Chrestomathie de l'anc. franc. 187. 23 *boine* estrine, 211. 8 à *bone* estraine.)

chapitainne „*bonnes* chapitainnes“ II 138. 25. „*aucunes* chapitainnes“ VI 211. 2. „*la* chapitainne de Montalben“ VI 220. 29. „nous venons de Calais et avons trouvé *le* chapitainne.“ IV 56. 5.

jour combiné avec *tout* est féminin déjà dans la Chanson de Roland 1780. „Par un sul lievre vait tute *jur* cornant“;

„*toute jour*“ V 10. 2. I 62. 8. (Voy. Froiss. Poësies III 123. 1263. Joinv. §§ 380, 396, 416.)

fame „pour *ce villain* fame“ III 35. 13. „.. furent mis à mort par *fame*, je ne sçai mies si *elle* fu vraie“ III 36. 15.

2. Le style de Froissart peut se passer de l'article défini [1] là où notre langue l'exigerait. Voilà les cas les plus importants:

L'article s'omet de préférence devant les substantifs

[1] *Remarque.* Dans le dialecte picard-wallon, l'article défini au féminin répond, pour la forme, à l'article défini au masculin, mais ce qui le distingue d'avec celui-ci, c'est qu'il ne se contracte jamais avec *de* ou *à.* (Voy. Tobler. Göttinger gelehrte Anzeigen. 1874. p. 1034.)

abstraits, quand même ils ont la fonction de sujets dans la phrase.

„*proèce* est li principaus chiés" I 3. 14.

„*envie* ne poet morir en Engleterre" I 40. 27.

„vous demorés et attendés *fin* de journée" VI 124. 31.

„on y trouveroit aucun moiien par quoi *pais* se feroit" IV 123. 19.

„D'autre part, *amours* le constraindoit si fort que elle vaincoit et sourmontoit *honneur* et *loyauté*." II 135. 13.

Devant le substantif, employé comme prédicat, l'article se supprime parfois. (Voy. Mätzner, gram. franc. 529a).

„elle (proèce) est *mère* materièle et *lumière* des gentilz hommes" I 2. 24.

„li roi et leurs consaulz sont *cause*." I 1. 3.

„ce sera à yaus *matère* et *exemples* de yaus encoragier." I 3. 10.

Après *tout* au singulier et au pluriel l'article peut indistinctement se mettre ou se retrancher.

„Or doient donc *tout jone gentil homme*, qui se voellent avancier, avoir ardant desir d'acquerre le fait et le renommée de proèce." I 2. 29.

„toute Escoce" I 9. 19. „tous pays" V 181. 20.

„toutes gens" I 61. 20.

Quelquefois aussi les noms de peuples et de pays s'emploient sans article; mais pour l'ordinaire on les trouve avec celui-ci.

„Si trouvoient *Englès* et *Gascon* ces celiers plains de vins" IV 167. 10.

„et *Espagnol* (sc. commencèrent) à yaus combatre" IV 93. 29.

„le grant rivière qui depart *Castille* et *Arragon*." VI 190. 20.

„entre *France* et *Engleterre*" III 4. 18.

„cheminer oultre *Engleterre*" I 6. 30.

Onques devant un substantif évite l'article comme son synonyme *jamais*, qui s'emploient l'un pour l'autre.

„ne *onques gens* ne furent en si grant peril" I 47. 19.

„et ne leur vint *onques secours*" V 140. 31.

„ne *onques piés* n'en escapa" I 82. 13.

De même dans les passages suivants nous serions obligés de mettre l'article.

„elle avoit *coer* de lyon" III 9. 9.

„se il a *corps* et *membres* ables et propisses à ce faire" I 3. 18. „*faire guerre*" I 198. 3.

„*donner trieves, faire pais*" II 136. 20.

„*querre secours*" II 130. 8.

3. D'après la syntaxe du temps, Froissart ne répète pas toujours l'article devant le second de deux substantifs, ni devant le superlatif non plus, licence complètement inconnue de nos jours.

„les Englès et Gascon" V 233. 11. „le volente et conseil" I 147. 21 „les lettres et requetes" I 147. 24.

„li uns de chiaus d'Engleterre qui plus loyaument l'avoit servi" III 1. 13.

„et chevaucièrent autour de le ville; pour aviser et imaginer là où elle estoit plus foible." IV 14. 24.

„li plus poissans et plus fors se pooit à grant malaise soustenir" IV 53. 28.

4. Quant à la suppression de l'article indéfini, il est à noter qu'elle se trouve presque aussi souvent que celle de l'article défini. — Mais contre notre règle, l'apposition est quelquefois accompagnée de l'article indéterminant.

„il recognissoient partie de leur armoierie" I 64. 28.

„nous savons partie de l'intention" IV 54. 27.

„Et y laissièrent fuison de mors, et en remenèrent plenté de bleciés." II 143. 26.

„aultre cose me touche" II 133. 18.

„dus de Bourbon, *uns* très gentilz et vaillans chevaliers" IV 131. 21. „Clermont en Biauvoisin, *une* grosse ville" V 133. 27. „li visdames de Chaalons, *uns* appers chevaliers" I 200. 19.

5. Cà et là se présente l'article indéfini au pluriel, forme qui semble remplacer notre article partitif; au moins cette conjecture est-elle indiquée par le sens indéterminé des passages que nous citerons.

„ils trouvoient *uns* biaus degrés de pière qui avaloient aval" IV 152. 8. *„unes trièves"* IV 123. 3. *„unes lettres"* IV 124. 19.

6. L'emploi de l'article partitif n'était pas encore fixé, comme il l'est aujourd'hui. Il y a un grand nombre de cas où l'article partitif est retranché devant son substantif. D'autre part il se rencontre sous la forme moderne.

„Macier et sergant d'armes sallirent tantost avant" IV 178. 16. „toutdis estoient guerres" IV 110. 30.

„Nouvelles s'espandirent" I 27. 25.

„il avoient amenet, en grant paour, bled, farine et avainne" II 52. 9.

7. La stricte règle d'aujourd'hui veut, qu'un substantif pluriel, précédé d'un adjectif, change l'article partitif *des* en *de*. En observant cette règle, notre auteur s'approche déjà de l'usage actuel, mais bien des exemples qui renferment cette union, ont *des* et non *de*.

„des nouviaus chevaliers" I 136. 9. „des bons prisonniers" IV 79. 20. „cil de Saint Waleri avoient des bons canons" V 133. 8. „des biaus frères, des bons amis" V 33. 8/9.

„Et leur avenoient souvent des belles aventures" IV. 67. 28.

Chap. 2.

Du Pronom.

1. Une marque distinctive de la langue de l'époque, c'est de supprimer le pronom personnel conjoint dans les trois personnes du singulier et du pluriel. Cet usage remonte aux temps de la langue d'oïl qui pouvait se passer aisément des pronoms personnels, parce que les désinences des personnes rappelaient bien les terminaisons latines. Çà et là on trouve, chez Froissart, quelques débris de l'ancienne conjugaison.

„Or, me voel taire de monsigneur Jehan de Haynau jusques à tant que poins sera, et revenrai au jone roy Edouwart d'Engleterre.', I 40. 11.

„Si s'en ala à tout son host apriès les Escos, et les sievi jusques oultre le bonne cité de Bervich“ II 135. 27.

„Et de ce jour en avant vous deffions et toute vostre poissance, et vous ferons guerre mortèle si très grande comme nous porons.“ IV 181. 23.

„Si avalèrent vers le porte et le trouvèrent ouverte et le chastellain mort“ „Si furent plus esbahi que devant“ V 92. 27/30.

2. De plus, il n'est pas permis aujourd'hui de supprimer devant les verbes impersonnels le pronom neutre *il*, qui figure dans la phrāse comme sujet grammatical. Froissart fait très-fréquemment usage de cette licence:

„*Avint* que li rois Robers d'Escoce . . . estoit devenus moult vieux“ I 41. 3.

„Or *eschey* ensi au signeur de Pinon que il trouvèrent un grant fosset“ V 139. 2.

„Et *m'est avis* que vous avés grant raison de vous esleecier“ V 63. 31. „Et *me samble* que“ . . IV 166. 19.

3. On sait que l'ancienne langue n'observait pas encore d'une manière stricte la distinction des pronoms conjoints et des pronoms absolus. Froissart suit à cet égard l'ancien usage et à chaque page de ses Chroniques il nous donne des preuves de ce fait.

„Et *je*, et tout cil que je poroi priier, y enventurrons les vies“ I 22. 16. „Signeur, *jou* et tout mi baron mervillons“ I 104. 17. „*ilz* et toute sa route“ V 140. 29.

„li sires de Pinon *se* vey oultre et se route“ V 139. 6.

4. Rien n'est plus fréquent que de substituer les pronoms personnels absolus aux pronoms personnels conjoints; c'est surtout devant l'infinitif que ce remplacement a lieu. Ainsi *lui* ou *li* se dit à la fois pour *le, la* que pour le pronom réfléchi *se*.

„pour *moy* aidier à garder et à deffendre ceste ville“ II 98. 6.

„Et pour *toy* aidier à escuser“ IV 72. 22. „sans *soi* descouvrir de cose qu'il volsist faire III 117. 2.

„de *lui* aller querre (lui = le)“ VI 199. 9. „et *lui* ra-

saisir (lui = la)“ I 104. 9. „pour *lui* reconforter (lui = la) I 22. 10.

„de *li* regarder“ (li = la) II 131. 29. „Cilz Robins l'Escot, pour *lui* avancier et *li* faire renommer, ala“ . . . (lui et li = se) V 137. 8. „pour *lui* plus honnourer“ (lui = le) VI 199. 22.

5. De même qu'au singulier la forme absolue du pronom sert à désigner les régimes des pronoms conjoints au pluriel; ainsi *yaus* (= eux) remplace *les, leur, se.*

„si n'eurent mies conseil *d'yaus* attendre“ (yaus = les) V 145. 11.

„li Englès avoient grant desir *d'yaus* trouver“ (yaus = les) IV 91. 2.

„et ferirent chevaus des esporons pour *yaus* sauver“ V 138. 28.

„Et cil de Hembon s'efforcièrent ossi *d'yaus* très bien deffendre“ (yaus = se) II 143. 29.

„pour *yaus* clore le pas de le mer“ IV 45. 28
„à *yaus* porter contraire et damage“ IV. 179. 29.
} yaus = leur.

„Si les envoia par ses cités et forterèces, pour *elles* aidier à garder“ (elles = les) II 100. 18.

6. Quand *lui* est régi par une préposition, il peut s'employer pour *elle.*

„et chevauçoit cescune host par *lui*“ V 226. 1.

„la contesse pensoit que ses gens estoient à grant mesaise pour lui“ II 146. 11. „Quant li rois de France vei sa serour, . . . il vint contre *lui*“ I 16. 5.

7. Contre la grammaire de la langue actuelle, le pronom absolu *soi* peut se rapporter à un nom, pris dans un sens déterminé et individuel.

„Et requeroit souvent Dieu estroitement en *soi* meismes“ I 20. 3. „Et disoit et devisoit en *soi* meismes“ V 27. 23. „Si dist et considera en *soi* meismes“ (sc. li rois de Cipre) VI 88. 16.

8. Il arrive assez souvent que Froissart use du génitif des pronoms personnels absolus pour tourner en périphrase le pronom possessif adjectif *mon, ton, son.*

„c'est bien li intention *de mi*“ III 79. 1. „li corps *de mi*“ I 78. 22.

„pour l'amour *de ti*“ III 160. 14. „pour paiier les frès de lui“ I 39. 25. „li intentions *de lui* estoit tèle“ VI 4. 8.

„la vaillance *de vous*“ IV 27. 16.

Remarque. Au régime pluriel des pronoms personnels, Froissart dit pour la première personne *nos* et pour la seconde personne *vos* au lieu de *nous* et *vous.* Cela est ainsi surtout dans les verbes réfléchis.

„vous volés que nous *nos* rendons si simplement.“ V 221. 29.

„se il sont de ce pays, tant bien nous *nos* nommerons.“ V 205. 24.

„tu *nos* a laissiés.“ V 139. 23.

„se vous *vos* faites assallir tant ou petit, vous serés tout mort“ V 219. 27.

„si voel que vous *vos* nommés, ançois que je chevauce plus avant en vostre compagnie.“ V 208. 12.

9. Dans l'ancien français, les pronoms possessifs accentués peuvent être suivis d'un substantif. Voy. Chans. Rol. 149 „Par d'ocire i metrai un mien filz“ ibid. 2718 „Cest mien seignur en bataille faillirent“. Notre auteur nous offre plusieurs exemples de cette construction, dont il y a encore des traces dans quelques expressions du langage familier (Voy. Schmitz, Gram. franc. 3e édit. p. 285, 3).

„li *sien* aultre jone enfant“ I 29. 31.

„un *siens* filz bastars“ I 190. 28.

„un *sien* varlet“ V 140. 22. „par une *leur* espie“ III 66. 26.

10. Chez Froissart, le pronom démonstratif *cils* s'emploie sans distinction comme adjectif et substantif.

„Car *cilz* Aymeris ne se tenoit en nulle doubte“ IV 98. 31.

„*Cilz* consaulz fu creus et tenus“ I 164. 19.

„En *cel* estat et en *celle* doubte les tint il un grant temps.“ I 191. 29.

„*Cil* obeirent volentiers au roy de France“ I 118. 16.

„*Cilz* le fist bien, ne *cilz* mieulz“ IV 97. 5.

11. *Cesti* (cestui) qui s'est formé d'après l'analogie de *celui* et *aultrui* figure seulement comme régime.

„mès *cesti* (sc. escuier) fist il grasce." IV 180. 20.

„et disoit bien que *cesti* arsin de Haspre il le feroit" I 196. 6.

„il leur voloient trenchier le chemin *cesti* qu'il tenoient." V 138. 19.

„il vinrent à l'entrée de *ycelui* pays" I 51. 9.

„Et ossi messires Joffrois ne voloit *aultrui* que cel Aymeri" IV 99. 22. „sans parler à *nullui*" VI 83. 24.

12. Le pluriel du pronom démonstratif *cilz,* accompagné d'un substantif ou d'un adverbe avec la préposition *de*, est une tournure fort ordinaire qui désigne des expressions telles que: *les habitants d'une ville, les assiégés d'un château* etc. Les exemples sont nombreux.

„*Chil de la cité* vinrent contre lui moult reveramment" I 15. 20.

„et là furent bon chevalier de *chiaus de dedens*" V 4. 1.

„et volentiers furent veu de *chiaus dedens* et de *chiaus dehors*" V 86. 25.

„*cil de le ville* les veirent" III 47. 15.

„*cil de l'host*" III 123. 9. „*chiaus de Paris*" V 97. 25.

13. Tout au contraire de l'usage actuel, le pronom démonstratif absolu *ce* s'emploie, dans les Chroniques, avec une préposition ou comme régime direct, sans qu'il soit en corrélation avec un pronom relatif.

„Non obstant *ce* et toutes guerres" VI 88. 5.

„Et avoech *ce*, li rois avoit bien pour lui trente fauconniers à cheval" V 225. 25.

„qui de *ce* ne savoient riens" I 45. 27.

„Ne place jà à Dieu que la royne d'Engleterre face *ce*" I 22. 27. „mès Diex ne le veult mies consentir: *ce* doit on moult bien esperer" VI 132. 21.

14. L'arbitraire syntaxique qui régnait à cette époque se démontre surtout dans l'emploi du pronom relatif:

Le sujet de ce pronom se rencontre sous la forme du régime:

„chil *que* dedens estoient" IV 163. 32.

De l'autre côté, *qui* se dit pour *que* dans les passages suivants: „je ne sçai nul roy, *qui* je servirai" IV 84. 6.

„Si se apparillièrent de venir vers li et vers son fil *qui* il voloient à signeur." I 27. 27.

(Voy. Froiss. Poës I 2. 34 et 167.)

15. Pour désigner le génitif, l'auteur fait usage de l'ancienne forme *cui*, écrite aussi *qui*.

„Si vous requier que vous voelliés priier au roy, *cui* sereur nous avons" I 104. 31. „*en qui* main" (= dans les mains duquel) II 42. 24.

„Nouvelles s'espandirent par le pays tant que elles parvinrent à ceulz par *qui* seureté et mandement la ditte dame estoit rapassée." I 27. 25.

„. . signeurs par *cui* conseil il estoient là venu" I 75. 9.

„. . evesques de Tieruane, par *qui* conseil on ouvroit" VI 2. 9.

„. . à chiaus en *qui* carge je l'ai bailliet" III 183. 14.

Le même mot sert aussi à marquer nos formes *à qui* et *que*.

„celle bonne dame, *qui* Diex face pardon" II 83. 1.

„li gentilz contes de Kent, *cui* il tenoient tout pour preudomme et pour loyal" I 88. 5.

„pour l'amour de sa sereur *cui* nous avons à femme." I 105. 6.

16. L'une des particularités stylistiques de Froissart c'est d'employer le pronom *quel*, suivi d'un substantif, pour *de qui*. Ce mot *quel* remplit ainsi la fonction de *cui* ou *qui*, dont nous venons de signaler l'usage dans les exemples précités. Froissart écrit donc: *ou quel nom* dans le sens de: *au nom de qui*. V 195. 16.

„li prevos des marchans, qui moult l'amoit et par *quel* pourcas delivrés estoit" . . . V 97. 22.

„par *quel* aye et pourcach il avoit estet delivrés" V 127. 11.

17. Dans quelques passages des Chroniques l'auteur écrit *que* où nous mettrions *ce que*.

„je vous dirai *que* vous ferés" IV 145. 17.

„et demanda *qu*'il voloit" V 221. 24.

„pour veoir *que* il y trouveroit" V 192. 11.

„à savoir *que* ce voloit estre“ IV 191. 13.

Il y a, au contraire, des exemples où *ce que* est pris dans le sens de la conjonction *que*:

„Quant li rois Phelippes vei *ce que* il n'en poroit venir à coron“ . . IV 45. 11.

„Mais la riens del monde qui plus le reconfortoit, c'estoit *ce que* il sentoit la ville de Calais mal pourveue de vivres.“ IV 45. 26.

„Quant li rois Phelippes vei *ce que* perdre li couvenoit Calais, si fu durement couroucićs“ IV 53. 4.

18. Si *que* après la négation *rien* est joint à un infinitif qui suit, il faut le prendre pour le pronom relatif. Ainsi dans la locution: *„il ne trouvoient riens que fourer“* il faut voir un ellipse que nous suppléons de cette manière: „Il ne trouvoient riens que (il pouvoient) fourer.

„leur coureur ne trouvoient mès *riens que* fourer“ V 15. 4; V 223. 9; IV 153. 25.

(Voy. Poës. de Froiss. I 340 ligne 25; II 359, 4.)

19. A ces observations sur le pronom relatif il est nécessaire d'ajouter que la forme *qui* pouvait se prendre pour *si l'on*, usage qui ne nous est pas parvenu.

„Là peut on veoir dames noblement parées et richement achemées, *qui* euist loisir“ I 45. 11.

„*qui* le ditte tour voit, on se poet esmervillier comment ce se poet faire“ V 134. 6.

20. Aujourd'hui ce sont des cas exceptionnels où le pronom relatif *lequel* s'emploie comme sujet et régime direct. Quelquefois aussi il peut être conjoint. Dans les Chroniques *lequel* remplit bien plus souvent ces deux fonctions.

„. . . son cousin, *lequel* il trouva grandement courtois et amiable“ VI 200. 29.

„. . . *lesquelz deus chevaliers* il cognissoit assés bien“ IV 148. 9.

„Et l'avoit en celle istance li papes Innocens là envoiiet en legation, *liquels papes* par ses bulles prioit doucement à l'un roy et à l'autre“ IV 123. 4.

21. Cet usage de *lequel* a pour conséquence que Froissart se sert de ce pronom pour lier deux propositions coordon-

nées. Dans ce cas, *lequel* a une valeur presque démonstrative.

„*De laquèle mort* il desplaisoit grandement à son linage.“ VI 186. 15.

„*Pour laquel doubte* les gens dou prince estoient en grant angousse“ IV 95. 8.

„il a pleu à monsigneur le prince qu'il m'a donné cinq cens mars de revenue par an; *pour lequel don* je li ay encores fait petit service“ V 62. 8.

22. Le pronom adverbial *où* se met aussi pour le pronom relatif; il remplace alors le datif de ce pronom, quand même le substantif, auquel il se rapporte, désigne une personne.

„cil *où* le plus je m'affie et arreste“ VI 197. 27.

„Lors se conseilla li rois à chiaus qui dalés lui estoient *où* il avoit le plus grant fiance“ IV 191. 22.

23. Dans le vieux français comme dans le langage de Froissart le pronom indéfini „*aucun*“ se rencontre dans la signification de *quelque* et de *quelques-uns.* Dans le dernier cas, il est souvent accompagné de l'article défini.

„Adonc appella il *aucuns* jones escuiers qui là estoient“ V 167. 31.

„Et priesque tous les jours y avenoit *aucune* cose de nouviel et *aucune* apertise d'armes“ V 132. 19.

„*Li aucun* en acatèrent as Englès qui leur vendirent bien et chier“ III 90. 25.

„*Li aucun* le tenoient à proèce, et *li aucun* à outrage et grant outrecuidance.“ IV 115. 10.

„cil garçon se combatoient à *aucuns* de ces Englès“ I 45. 19.

Parfois aussi, Froissart se sert de la périphrase „*il en y a de telz qui*“ dans le sens de *quelques-uns.*

„il *en y avoit de telz* qui avoient bien le finance de quarante mil escus.“ IV 68. 4.

„Et *en y eut de telz* qui avoient leurs pavais si cargiés de saiettes que merveilles seroit à recorder.“ IV 166. 30.

24. *Chacun* qui, de nos jours, n'est que substantif, peut aussi fonctionner comme adjectif. Cette combinaison se

trouve non-seulement dans les Chroniques, mais encore dans les meilleurs textes de la langue d'oïl.

„Et avoit *cescune host* avantgarde et arrieregarde" V 226. 2.

„*çascune bonne ville* pour se rate" I 54. 4.

„Si se tray *cescuns sires* et chapitains avoeques ses gens en se garnison." I 205. 23.

Voy. Ch. Rol. 390: „Cår *chascun jur* de mort si s'abandunet" et v. 2503: Qui *cascun jur* muet XXX clartez."

25. Selon son étymologie le pronom indéfini *rien* employé sans négation, est encore aujourd'hui positif, mais d'une manière restreinte. Molière en offre plusieurs exemples. Du temps de notre auteur et dans les siècles précédents il était d'un usage fréquent en ce sens. La nature positive de ce pronom se fait voir surtout dans les cas où il est précédé de l'article défini et signifie *chose.* (Voy. Joinville éd. Wailly § 12 et § 47.)

„Et si n'avoit nulle ville plus priès de là, où on peuist *riens* trouver, pour yaus aisier" I 59. 16.

„Si sejournérent li rois et ces premières routes deus jours, pour attendre les daarains et pour miex aviser cescun, se il li falloit *riens.*" I 50. 15.

„pour assiier se nous y porions *riens* conquester" II 164. 1.

„pour savoir se il trouveroit *riens* à fourer" V 206. 7.

„Tu scès que je t'ay donnet en garde *la riens* ou monde que plus ayme apriès ma femme et mes enfans, le chastiel et le ville de Calais" IV 72. 2.

„*la riens* del monde qui plus le reconfortoit, c'estoit . . ." IV 45. 26.

III. Des Particules.

Chap. 1.

Des Adverbes.

1. Les pronoms adverbiaux *en* et *y* se présentent quelquefois comme des pléonasmes fautifs.

„il *en* fu *de ce qu'*il trouva dedens durement esmervilliés" VI 231. 24.

„Et *dou bon service* que fait li avés et moy ossi, nous vous *en* savons gré“ V 81. 9.

„Adonc se levèrent il tout contre lui, et li cuidèrent faire le reverensce, mais il n'*en* avoit *dou recevoir* nul talent“ IV 178. 1.

„Ne demora mies grammment apriès, que la royne Jehenne acouça d'une fille, *de quoi* li plus del royaume *en* furent durement tourblé et courouciet.“ I 84. 10.

„Et voloit li dis frères Jehans toutes ses parolles prouver par le Apocalipse et par les anciiens livres des sains prophètes, qui li estoient aouvertes par le grasce de Saint Esperit, siqu'il disoit, *desquèles* moult *en* disoit qui fortes estoient à croire.“ V 229. 10.

„. . que vous *y* voelliés painne mettre *au pourcacier son acord*“ I 143. 26.

„liquelz arcesvesques *y* avoit mis *dedens en garnison* le chevalier dessus nommet“ V 220. 24.

„il *y* pensoit bien *à retourner* assés à temps“ III 100. 7.

„Or sus, traittres, tu n'*i* es pas dignes de seoir *à la table* mon fil“ IV 178. 6.

„Et *y* entrèrent *ens* toutes manières de gens“ III 16. 21.

2. De l'autre côté, le style de Froissart peut se passer de l'adverbe *y*, surtout dans l'expression: *il y a.* Les exemples en abondent.

„A Nerbonne a cité et bourch“ IV 170. 3.

„Si eut adonc à Londres grant feste“ I 76. 16.

„Là ot un fort assaut, dur et perilleus“ II 164. 11.

3. Dans les passages suivants *y* s'applique à des personnes. La langue moderne restreint cet usage aux verbes *fier* et *penser.* (Voy. Schmitz, Gr. franc. 3[e] éd. p. 300.)

„Je m'en mach en possession et saisine de par le conte de Montfort, qui presentement est dus de Bretagne et à qui j'ay fait feauté et hommage, et tous li plus grant partie dou pays ossi. Si *y* obeirés ossi.“ II 98. 8.

„li porteur de ceste lettre est moult secrés et bien *y* poés avoir fiance.“ (Poës de Froiss. I p. 243.)

4. L'adverbe *en* lié avec un verbe, sert à exprimer une idée de mouvement. Voici les principaux verbes qui, chez

notre auteur, en sont accompagnés: *s'en aler, s'en raler* II 178. 22, *s'en venir* II 102. 26, *s'en revenir* II 105. 24, *s'en traire* II 95. 26, *s'en retraire* II 166. 21, *s'en afuir* II 165. 1. *s'en retourner* III 17. 4, *s'en partir* IV 171. 24, *s'en repairer* V 212. 32.

5. En dehors de la signification relative, *dont* a conservé son sens étymologique du latin *de-unde,* composition vulgaire pour *unde.*

„Si commanda que cescuns se logast là endroit, car il voloit aler veoir le chastiel et la gentilz dame qui laiens estoit, car il ne l'avoit veu puis les noces *dont* elle fu mariée.“ II 131. 15.

„Et demora prisonniers, à cinq, ne sai, sis gentilz hommes alemans, qui tantost le rançonnèrent et li demandèrent *dont* il estoit; et il respondi: ‚de Haynau‘“ I 176. 14.

„Et puis li demanda: Et *dont* venés vous, messire Boucicau? Monsigneur, respondi li chevaliers, je vieng de France et tout droit de le cité d'Amiens“ IV 144. 27.

6. Voici quelques exemples, où *dont* veut dire: *c'est pourquoi.*

„il perchurent le grosse navie des Geneuois dont messires Loeis d'Espagne estoit chiés. *Dont* disent leur maronnier: Signeur, armés vous et ordenés, car veci Geneuois et Espagnolz qui viennent et qui vous approcent.“ III 8. 9.

„Si crut ce conseil, *dont* il fist folie; car au retourner en Engleterre il fu durement grevés et appressés de le marée.“ III 19. 31.

„*Dont* commencièrent toutes maniéres de gens à murmurer sus lui, et ne lor vint mies bien à plaisance ceste requeste“ III 99. 25.

7. Les adverbes *moult* et *petit* ne subsistent plus aujourd'hui. L'un se dit pour *beaucoup* et ne disparaît qu'au XVI[e] siècle (Voy. Darmesteter et Hatzfeld „Le seizième siècle en France“ I partie p. 278). L'autre remplit, chez Froissart, toutes les fonctions de *peu* et est, comme *moult,* d'un usage fréquent.

„Pour quoi, avinrent de puis ou pays et à yaus meismes *moult* de maulz et de tourmens.“ I 12. 19.

„Ançois eut il fait *moult* de coses damagables ou pays.“ I 13. 14.

„aucun chevalier et escuier se recueillièrent ensamble et se combatirent *moult* vaillamment as Englès.“ IV 79. 17.

„petit à petit“ I 123. 16.

„petit de pourveances“ II 95. 18.

„un petit devant le jour“ II 165. 29.

„Mais je m'en tairai encores *un petit*“ I 12. 2.

„Petit y fisent li Englès“ III 49. 28.

8. *Adonc*, adverbe fort ancien, qui est, dans les Chroniques, d'un emploi usuel, n'a été remplacé par *alors* que vers le milieu du XVII[e] siècle (Voy. La Curne de Sainte Palaye, Dictionnaire de l'ancien français, article *adonc*).

„*Adonc* li demandèrent il se il cognissoit monsigneur Jehan de Haynau, et il dist: oil“ I 176. 17.

„*Adonc* rapassa li chevaliers le second guicet, et se tint tous quois par devant“ V 92. 9.

„pour le temps d'*adonc*“ IV 172. 7.

Pour *alors* Froissart emploie aussi *lors*.

„*Lors* furent li patron moult esmervilliet“ III 12. 26.

9. Au lieu de *quelquefois* on trouve assez souvent la tournure: *telz fois fu*.

„Il espioient, *tèle fois estoit* et bien souvent, une bonne ville ou un bon chastiel, une journée ou deux loing.“ IV 68. 7.

„Et *fu tel fois* que li Englès branlèrent, et furent priès desconfi, et puis se recouvrèrent et se misent au dessus, et desrompirent, par bien combatre et hardiement, leurs ennemis, et les desconfirent.“ IV 107. 27.

„Et furent li François si entouelliet entre leurs ennemis que il y avoit bien, en tel lieu estoit et *telz fois fu*, cinq hommes d'armes sus un gentil homme.“ V 54. 9.

10. La plupart des adverbes de lieu, accompagnant des verbes, servent à leur donner un sens plus fort. C'est principalement l'idée de mouvement qui est exprimée par ces verbes.

„aler avant“ IV 168. 7. „amener avant“ VI 198. 6.
„ens entrer“ II 162. 8. „laisser ens“ II 98. 1.
„traire amont“ III 10. 17. „monter amont“ III 15. 30.
„trouver ens“ IV 170. 31. „mettre dedens“ II 98. 21.
„estre oultre“ IV 168. 14. „passer oultre“ V 211. 22.
„Si estoient *dalès* li messirès Robers Daufins ses oncles et li sires de Montagut“ V 187. 22.

„et entrèrent en Berri et cheminèrent tout *parmi*“ V 186. 1. „resister contre“ III 182. 18.

„envoiier devant, courir sus“ V 206. 7. „penser sus.“ „issir hors“ II 164. 23. sallir hors II 19. 11. vuider hors VI 199. 23. „toutes aultres coses mises jus“ III 4. 23.

11. Si l'on fait abstraction de leur inversion, les négations explétives se comportent en général comme aujourd'hui. Nous n'avons qu'à remarquer que la négation proprement dite *non* se trouve auprès de l'infinitif.

„Si furent les gens qui dedens estoient si effreé des Englès, qui avoient pris Carcassonne et pluiseurs villes en devant, que il s'avisèrent que il se racateroient à *non* ardoir et à assalir“ IV 168. 20.

„Et la dame li dist que il vosist respirer de *non* ardoir le ville d'Aindebourch“ IV 156. 11.

„de *non* vuidier“ II 17. 9. „les jurèrent . . . à *non* enfraindre“ III 34. 12.

„nulz bacelers soit excusés de *non* li armer“ I 3. 16 (Diez. Gr. III. p. 419).

Chap. 2.

Des Prépositions.

1. Grâce au principe de la déclinaison, il était permis à l'ancien français de supprimer la préposition *de* qui est aujourd'hui nécessaire pour désigner le rapport d'appartenance entre un substantif et son complément. Froissart garde encore très-souvent cette tradition de la langue d'oïl.

„pour le fil Sainte Marie“ IV 62. 15.

„à la prière madame la royne“ IV 66. 32.

„le jour Saint George“ III 57. 13.

„En nom Dieu“ II 57. 22.

„cil de le partie le contesse de Monfort“ II 141. 22.

„Li dis messires Gautiers fist moult volentiers le commandement son signeur“ II 140. 23.

„l'an de grasce Notre Signeur“ VI 17. 14.

„li pennons messire Eustasse“ V 172. 19.

2. D'autre part, la préposition *de* se trouve, chez Froissart, comme particule explétive dans les expressions suivantes: signeur de père, sa dame de mère et semblables.

„Certes, sire, je vous cuide bien mener au liu, ou assés priès, où vostre signeur *de* père fu jadis ensepelis“ III 85. 10.

„Sa dame *de* mère li acordoit tout“ I 196. 8.

„à nostre très chier signeur *de* frère“ IV 181. 11.

3. Conformément à la syntaxe du temps, notre auteur emploie après un terme de comparaison *de* au lieu de *que*.

„il ne vous oseroit couroucier, car se il le faisoit, il n'aroit plus grant ennemi *de* moy“ IV 129. 27.

„Et bien lui estoit avis que onques n'avoit veu si noble, si friche, ne nulle si belle *de* li“ II 132. 6.

„vous prenderés un aultre *de* moi“ VI 118. 13.

je ne scai nul chevalier plus preu *de* vostre corps“ I 78. 25.

4. Dans le vieux français, le rapport d'appartenance ou de possession se marque aussi par la préposition *à*. Froissart, qui tient encore beaucoup de la vieille langue, en fait un usage fréquent. Cet emploi s'est d'ailleurs maintenu jusqu'à nos jours, mais comme rare archaïsme, que nous avons trouvé principalement dans les amateurs du langage familier. (Voy. George Sand, La Petite Fadette.)

„Par l'ame *à* mon père, je ne pense jamais à boire ne à mengier, tant com tu vives“ IV 178. 7.

„En celle anée trespassa de ce siècle la royne de France, femme *au* roy Phelippe et suer germainne *au* duch Oede de Bourgongne“ IV 84. 21.

„les gens *à* monsigneur Gallehaut“ V 208. 30.

„aucun escuier *as* signeurs de France“ III 163. 8.

„Et fu pris li dis messires Bauduins et prisonniers *à* monsigneur Bietremieu de Bruwes“ V 211. 15.

„et fu huissiers d'armes *au* roy de France, et en grant honneur dales le roy“ IV 69. 4.

5. Lorsque *à* vient du latin *apud*, il prend la signification d'*avec*, comme son synonyme *a tout*. La première de ces deux prépositions qui se rencontrent déjà aux siècles précédents, est d'un usage fréquent dans notre auteur.

„Ossi escrisi li dis rois au duch de Loeraingne, qui le vint servir *à* plus de quatre cens lances. Si y vint ... cesuns *à* moult belle route“ III 138. 12.

„il s'en vint *à* belle compagnie de chevaliers et d'escuiers en le ville de le Rocelle“ VI 81, 21.

„Si fu li princes amenés *à* grant joie à Poitiers“ VI 81. 25.

„aultrement il fuissent trop desconforté et *à* bonne cause“ IV 161. 19.

„Si se departi li princes de Bourdiaus *à* belles gens d'armes“ IV 161. 5.

6. La préposition *o*, que nous lisons plusieurs fois, est l'ancien *od* (= apud) et signifie également *avec*:

„li duc de Normendie ja y estoit venus pour lui faire couronner et consacrer, et la duçoise sa femme *o* lui“ VI 132. 20.

„Jehans de Haynau s'en parti *o* toute se compagnie“ I 76. 25.

7. On sait que la plupart des prépositions sont d'origine adverbiale. Au XIVe siècle *dedans, dehors, dessous, dessus, sus,* qui aujourd'hui n'ont plus que la qualité d'adverbes, sont en même temps des prépositions.

„(la glave) li entra *dedens* le corps, et le poindi droit au coer, et l'abati jus dou cheval navré à mort“ II 22. 23.

„Si se partirent et furent ensi rescous, et rentrèrent *dedens* Hembon par le posterne meismes par où il estoient issu“ II 176. 17.

„Ensi fu ceste haute justice fait *dehors* le chastiel de Roem, au commandement dou dit roy“ IV 180. 24.

„li senescaus de Carcasonne y fu occis *desous* sa banière II 69. 14.

„et *desous* Nerbonne, à trois liewes, elle (sc. l'Aude) chiet en le mer qui va en Cippre et par tout le monde“ IV 170. 6.

„et entre ces neuf avoit trois galées qui se remoustroient *dessus* tous les aultres“ III 8. 21.

„Messires Jehans Chandos estoit chapitains et souverains regars *dessus* yaus tous“ VI 155. 4.

„li Englès misent leurs chevaus *sus* le sabelon“ III 11. 21. „*sus* une nuit“ V 121. 8.

„Adonc regarda li princes *sus* le roy dan Piètre“ VI 207. 28. „*sus* le chemin“ II 87. 3. „*sus* le fin des parlemens“ II 43. 1.

8. Liée avec une expression de temps, la préposition *dedens* équivaut à l'anglais *within* et a même le sens d' *avant.*

„venir *dedens* trois jours tenir prison en Valenchiènes“ II 11. 5. „*dedens* un certain jour“ I 103. 6.

„La quèle cose devoit estre pourcaciet au roy de France *dedens* le Saint Jehan Baptiste“ II 136. 27.

9. Dans la langue d'oïl, *devant* peut s'unir à un complément de temps (Mätzner Gr. fr. p. 395) Voici quelques exemples tirés des Chroniques.

„quinze jours *devant*“ II 167. 2.

„. . . qui *devant* ce n'avoit eu nulle reproce de diffame“ II 19. 25 „*devant* soleil levant“ III 142. 19.

10. Il y a d'autres prépositions qui, aux siècles suivants ont graduellement vieilli. Ce sont: *ains, ançois, amont, aval, dalés, devers, encontre, en mi, ens, entours, environ, puis, très, contreval, contremont.*

„*ains* le departement dou roy“ IV 65. 12.

„Si euist volentiers veu li dis princes que elle se fust acoucie *ançois* son departement“ VI 230. 22.

„j'ay courut tout *aval* ce pays“ V 206. 10.

„sejourner *dalés* ma dame la royne“ III 2. 25.

„s'acorder *devers* qn.“ V 185. 21. „retourner *devers* l'ost“ V 211. 18 „*encontre* les Englès“ V 184. 16.

„*entour* le mont de Castres“ II 19. 2. „*entours* bien cinq mil hommes“ V 187. 8. „*contreval* les prés“ I 71. 32.

„*environ* l'aube crevant“ II 11. 20. „*environ* closes Pasques“ III 7. 11. „*contremont* le Loire“ V 185. 32.

„*enmi* les camps“ V 195. 20. „*en mi* les logeis le roy d'Engleterre“ I 176. 10. „Et toutdis estoit la bonne dame ma dame Jehane de Valois *en mi* yaus“ II 81. 20. *à mont* ces mas“ IV 90. 26. „il furent *amont* ou chastiel“ IV 76. 1.

„*puis* la bataille“ V 170. 26. „*puis* les noces“ II 131. 18.

„*très* son vivant“ VI 185. 25. „*tres* le vivant son père“ I 10. 17.

Le domaine d'une série de prépositions est plus étendu au XIVe siécle que maintenant.

11. *En* s'emploie entièrement avec la valeur de *dans* qui, devant les noms déterminés, lui dispute aujourd'hui le terrain. En remplaçant *dans* il exprime l'idée de repos ou celle de mouvement.

Il peut aussi se joindre à des noms de ville.

„en le Rocelle“ VI 81. 15. „en Avignon“ VI 83. 26.

„en Haindebourch“ IV 153. 27. „en Calais“ IV 71. 3.

„en Auberoce“ III 73. 6.

12. *Contre* a souvent le sens de: *à l'encontre de.*

„Et alèrent pluiseur cardinal *contre* lui et l'amenèrent au palais devers le pape Urbain qui liement et doucement le reçut“ VI 82. 24.

„Si ala *contre* yaus et lestia liement, et baisa et acola cescun de grant coer“ II 168. 21.

„Et vint la contesse de Montfort *contre* yaus, qui les rechut à grant joie“ II 176. 19.

13. *Ens* est généralement accompagné d' *ou* devant un substantif singulier, d' *ès* devant un substantif pluriel.

„de le montagne *ens ou pré*“ IV 176. 29.

„et tenoit son hostel *ens ou chastiel* de Roem“ IV 176. 29.

„Li conte, li baron et li aultre chevalier estoient logiet *ens ès villages* autour de Rains“ V 211. 28.

„il cheirent *ens es mains* de leurs ennemis“ II 163. 13.

14. *Parmi* a conservé son sens étymologique (per medium) et se met devant chaque substantif au singulier et au pluriel. Souvent il a la signification de: *au moyen de.*

„Si partirent sus un merkedi au matin, ... et passèrent *parmi* l'ost dou roy d'Engleterre.“ IV 3. 3.

„uns acors se fist *parmi* cent mil frans“ V 81. 21.

„Si se rauçonnèrent *parmi* une somme de florins qu'il deurent paiier à l'endemain, mès que li rois fust partis“ III 153. 19.

„si fu três d'un quariel d'espringalle qui li passa *parmi* le corps, et fu là mors“ V 142. 9.

„Quant li dis messires Robers entendi ces nouvelles, il se traist à conseil avoecques aucuns de chiaus de son hos, où il avoit grant fiance; et regardèrent l'un *parmi* l'autre, tout condiséré et imaginé le poissance des François, que ce n'estoit mies bon d'yaus attendre.“ V 189. 5.

15. A côté de la signification moderne, *selon* peut remplir la fonction de *le long de.*

„Si avoient bien cil doy homme d'armes desous yaus cinq cens combatans, et conroient tout le pays jusques à Dièpe et environ le ville de Abbeville, et tout *selonc le marine* (= le long de la plage) jusques ens ès portes dou Crotoi et de Rue et de Monstruel sus mer.“ V 120. 30.

„tout le pays de Pikardie, *selonch* le rivière de Somme.“ V 121. 27.

16. *Par* exprime souvent la durée d'une action et équivaut au latin *per* avec la signification de *pendant.*

„*par* deus jours et *par* deus nuis“ I 10. 3. (Voy. Cic. Cat. 3. 8 per decem dies; Plin. 2. 11. 7. per noctem sidera cernuntur.)

Chap. 3.

Des Conjonctions.

1. Un emploi spécial de la conjonction *et* consiste à se placer pléonastiquement à la tête des propositions d'interrogation et d'exclamation.

„*Et* où est messires Bietremieus de Brues?“
„*Et* pourquoi est il là arrestés?“
„*Et* qui estes vous, sire?“
„*Et* comment dont estes vous partis de li?“ V 206.
„*Et* honnit soient cil qui sur vous ont envie!“ V 27. 17.
„*Et* Diex vous puist remerir la courtoisie que vous me faites!“ IV 83. 31.
„*Et* comment gisent il? dist li rois.“ V 21. 24.

2. Quant aux conjonctions subordonnants, nous bornerons ici à signaler quelques dérogations à la langue moderne.

Au point de vue étymologique *si* répond à l'adverbe latin *sic* et sert à lier des propositions principales, soit qu'une proposition subordonnée précède ou non.

Dans le dernier cas il peut avoir la valeur de *cependant:*

„Onques les filles de Phebus
Ne peurent Bellorophus prendre
Qu'il vosist à elles entendre;
Si s'en mist Circe en moult de painnes.“ Froiss. Poës. I 216. 167.

3. Les deux éléments de *sinon* sont en général séparés par un ou plusieurs mots.

„Si le assega et environna li rois de tous poins, et dist que jamais n'en partiroit, *si* l'aroit à se volenté *non,* se li rois d'Escoce ne le venoit combatre et lever par force.“ I 190. 10.

On trouve assez souvent dans Froissart l'expression elliptique *se petit non.* Le mot sur lequel porte la négation est intercalé entre *se* et *non.*

„cil dou chastiel ne s'osoient moustrer *se petit non.*“ II 167. 30.

4. Lorsque la conjonction *si* est précédée d'un temps futur avec une négation, elle a la signification de *jusqu'à ce que.* Cet usage, propre au style de notre auteur, se trouve très-fréquemment dans les Chroniques.

„une route de Bretons se partirent et ferirent chevaus des esperons et ne cessèrent *si* vinrent à Meulent“ VI 104. 11.

„il jurèrent que jamais de là ne partiroient *si* aroient conquis le chastiel et ceulz qui dedens estoient.“ V 214. 4.

„li dis dus point ne s'en partiroit, *si* aroit pris le forterèce.“ IV 3. 23.

„il n'iroit plus avant *si* saroit le verité de ses gens“ III 185. 25.

5. On rencontre quelques passages où la conjonction *que* est supprimée. C'est le cas particulièrement après les verbes: *espérer, dire* et *mander*.

„*Espoir sera* la journée pour nous“ IV 78. 7.

„et *espoir ossi il y* sont tout.“ IV 77. 13.

„Espoir, hastement s'amenderoit leurs estas“ I 14. 26.

„Et manda au duch de Braibant, se il pooit tant faire que li pays de Flandres fust de son acord, il veroit volentiers le mariage“ IV 86. 4.

„il leur faisoit dire, se il le marioient ailleurs que à sa fille, il leur feroit guerre“ IV 86. 12.

„Or avint en celle saison, assés tost apriès que ces triewes furent données entre France et Engleterre, li doi cardinal dessus nommet et li evesque de Saint Andrieu d'Escoce s'ensonnièrent“ V 84. 22.

6. Il reste encore à noter un usage spécial de *que*. Cette conjonction se trouve réunie d'une manière pléonastique à un infinitif avec *de* ou *pour*, si cet infinitif est employé comme déterminatif d'un substantif, d'un adjectif ou d'un adverbe.

„se il ne les ewissent trouvés sus les camps, il avoient en pourpos *que* d'entrer ou village et yaus resvillier“ V 217. 14.

„Quant il furent parvenu si priès d' yaus *que* pour parler et entendre l'un l'autre, li doi escuier perçurent tantost à leur contenance que il estoient estrangier et leur ennemi.“ V 205. 25.

„(li rois d'Engleterre) avoit tèle intention *que* d'entrer en Bourgongne et d'estre là tout le quaresme“ V 224. 19.

„Comment, dist messires Jehans Chandos, Boucicau, vous si bons chevaliers *que* pour tenir ceste forterèce à

assaut contre monsigneur le prince et son effort, et si vous est apparans confors de nul costé? V 8. 18.

„(li Englès) avoient bien entention *que* de assallir à l'endemain“ IV 12. 24.

„Adonc leur fist li rois grasce *que* de passer et aler parmi son host sauvement“ IV 3. 8.

„Depuis me fu dit qu'il il laissièrent perdre leurs hostages et ne paiièrent point d'argent, et se fortefiièrent telement de fossét et de palis *que* pour atendre le prince et toute son host.“ IV 169. 27.

7. *Que* — *que* ne nous est pas resté pour désigner un rapport copulatif. Nous dirions en ce sens *soit-soit.*

„Et pooient estre environ quarante six vaissiaus, que grans *que* petis“ III 8. 18.

„Si en vuidièrent et partirent sus un merkedi au matin, *que* hommes, *que* femmes, *que* enfans, plus de dix sept cens, et passèrent parmi l'ost dou roy d'Engleterre.“ IV 3. 3.

„. . . et en menèrent plus de cinq cens, *que* prisonniers, *que* prisonnières, et se retraisent à Conflans, dont il avoient fait leur garnison“. V 185. 11.

8. Les conjonctions adversatives *ains* et *ainçois* marquaient dans le vieux français le rapport d'exclusion ou d'opposition. La langue de Froissart a encore gardé cet ancien usage, comme le prouvent les exemples suivants.

„Saciés que ce n'est mies se entente que vous en peuissiés aler ensi que vous avés ci dit; *ains* est sa volenté que vous vos metés tous en se pure volenté“ IV 54. 29.

„Li evesques ne li volt mies escondire, *ains* se mist au chemin et en ala celle part“ III 6. 5.

„De quoi li doi signeur ne vorrent mies plenté séjourner, ne yaus endormir en le renommée des mesdisans; *ains* cueillièrent grant fuison de bons compagnons.“ III 18. 5.

„D'autre part, li Espagnol et li Geneuois n'estoient bien assegur de leurs vies; *ançois* se desancrèrent ensi que li Englès“ III 10 21.

„il ne vesqui point longuement depuis; *ançois* moru de ceste maladie“ III 20. 3.

9. Les locutions conjonctives *pour ce que* et *pour tant que* ont disparu, elles avaient le sens de *parce que*. Il en est de même de *pour un tant que*, qui se trouve dans les Poësies de Froissart II 228. 274.

„Mès, *pour ce que* ce n'est mies de nostre matère, je m'en tairai à tant.“ I 10. 5.

„Et *pour ce que* riens n'en fu fait, perdirent il meschamment leur ville.“ III 16. 10.

„Et *pour tant que* li prestres en parla, cilz le feri de son gant, à traver se main, si fort que li sans en vola sus l'autel.“ V 175. 31.

„Et avoecques lui demorèrent plus de quatre vingt et dix chevaliers de l'Estoille, *pour tant qu'il* avoient juret que jamais ne fuiroient“ IV 128. 25.

10. *Ou cas que* s'emploie, dans les Chroniques, avec une signification différente de celle d'aujourd'hui, il signifie: *puisque.*

„Et me samble que adonc il fu si consilliés des plus especiaulz de son conseil que, *ou cas que* li rois ses pères le remandoit si especiaument, il se pooit bien partir sans nul fourfait.“ IV 5. 4.

„cilz mariages ne li valloit riens, *ou cas que* par constrainte on li voloit faire faire.“ IV 85. 14.

Table Des Matières.

Errata.

Pages	Lignes	Au Lieu De	Lisez
6	23	tonjours	toujours
16	10	du	de la
18 nº. 3 supprimer: pour l'ordinaire			
19 nº. 5 au bas, supprimer: aussi			
24	1 au bas	mandes	mandés
31	15	afuoit	afuioit
36	10	fuisseut	fuissent
37	21	consiever	consievir

Halle, Druck von E. Karras.

Bibliotheca Normannica. Denkmäler Normannischer Literatur und Sprache herausgegeben von Hermann Suchier.

Theil I. **Reimpredigt,** hrsgg. von H. Suchier. 1879. 8. ℳ 4,50.

Theil II. **Der Judenknabe.** 5 griechische, 14 lateinische und 8 französische Texte. Herausgegeben von Eugen Wolter. 1879. 8. ℳ 4.

Birch-Hirschfeld, A., Ueber die den provenzalischen Troubadours des XII. und XIII. Jahrh. bekannten epischen Stoffe. Ein Beitrag z. Litteraturgesch. d. Mittelalters. 1878. 8. ℳ 3,40.

Der Münchener Brut, Gottfried von Monmouth in französischen Versen des zwölften Jahrhunderts aus der einzigen Münchener Handschrift zum ersten Mal herausgegeben von Konrad Hofmann u. Karl Vollmöller. 1876. 8. ℳ 5.

Li Chevaliers as deus espées. Altfranzös. Abenteuerroman zum ersten Mal herausgeg. von W. Förster. 1877. 8. ℳ 15.

Communicazioni dalle Biblioteche di Roma e da altre Biblioteche per lo studio delle lingue e delle litterature romanze a cura di E. Monaci. vol. I. **Il Canzoniere Portoghese** della Biblioteca Vaticana messo a stampa da E. Monaci. Con una perfazione con facsimile e con altre illustrazioni. 1875. 4. ℳ 45.

Li Dialoge Gregoire lo Pape. Altfranzösische Uebersetzung des XII. Jahrhunderts der Dialoge des Papstes Gregor, mit dem lateinischen Original, einem Anhang: Sermo de Sapientia und Moralium in Job fragmenta, einer grammatischen Einleitung, erklärenden Anmerkk. und einem Glossar. Zum ersten Male herausgeg. von W. Förster. Bd. I: Text. 1876. 8. ℳ 10.

Fichte, E., Die Flexion im Cambridger Psalter. Eine grammatikalische Untersuchung. 1879. 8. ℳ 2,40.

Graf, A., I Complementi della Chanson d'Huon de Bordeaux, testi francesi inediti tratti da un codice della Biblioteca Nazionale di Torino. I. Auberon. 1878. 4. ℳ 4.

König, W., Zur französischen Literaturgeschichte. Studien und Skizzen. 1877. 8. ℳ 5.

Körting, G., Dictys und Dares. Ein Beitrag zur Geschichte der Troja-Sage in ihrem Uebergange aus der antiken in die romantische Form. 1874. kl. 8. ℳ 2,80.

Leopardi, Giacomo, Opere inedite pubblicate sugli Autografi Recanatesi da Giuseppe Cugnoni. 2 voll. 1878/79. 8. ℳ 22.

Mariengebete. Französisch, Portugiesisch, Provenzalisch herausg. von H. Suchier. 1877. 8. ℳ 1,60.





